

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2025-2026

223^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mercredi 6 mai 2026

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

1. Actualisation de la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 (p. 4161)

DISCUSSION DES ARTICLES
(suite) (p. 4161)

Rappels au règlement (p. 4161)

M. Bastien Lachaud

M. Sébastien Saint-Pasteur

Article 1^{er}
et rapport annexé
(suite) (p. 4161)

Amendement n° 593

M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants

Amendement n° 596

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées

Amendements n°s 663, 382, 683, 139, 141, 296, 159, 160, 161, 394, 724, 345, 606, 608, 513, 456, 166, 528, 671, 543, 168, 170

Suspension et reprise de la séance (p. 4175)

Amendements n°s 171, 173, 708, 335, 555, 31 rectifié, 694, 174 rectifié, 131, 176

Rappel au règlement (p. 4181)

M. Bastien Lachaud

Mme Catherine Vautrin, ministre

Article 1^{er}
et rapport annexé
(suite) (p. 4181)

Amendements n°s 47, 133, 175, 178, 180

2. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 4183)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. CHRISTOPHE BLANCHET

vice-président

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à vingt et une heures trente.)

1

ACTUALISATION DE LA PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense (n^{os} 2630, 2695 rectifié).

DISCUSSION DES ARTICLES *(suite)*

M. le président. Cet après-midi, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles, s'arrêtant à l'amendement n^o 593 à l'article 1^{er} et au rapport annexé. Je vous rappelle que des scrutins publics ont été annoncés sur les amendements n^{os} 593 et 596.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement.

M. Bastien Lachaud. Nous sommes le 6 mai, il est 21 heures 30, et il nous reste encore 522 amendements à examiner. Il est évident que nous ne terminerons pas l'examen de ce projet de loi demain soir à minuit. Par ailleurs, des députés élus en région doivent rejoindre leur circonscription pour participer aux cérémonies du 8 mai ainsi qu'à celles du 10 mai consacrées à l'abolition de l'esclavage.

Dans ces conditions, nous voudrions connaître les intentions du Gouvernement quant à la poursuite de l'examen de ce texte, afin que les députés puissent s'organiser en conséquence et assurer leur participation aux débats.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur, pour un rappel au règlement.

M. Sébastien Saint-Pasteur. J'abonde dans le sens du propos précédent, notamment pour des raisons d'organisation. Ce texte évoque abondamment la notion de mobilisation ; veillons donc également à favoriser celle des députés afin de permettre l'achèvement de son examen dans les meilleurs délais. En tout état de cause, il convient de disposer d'un minimum de visibilité : c'est ce que nous demandons à Mme la ministre.

M. le président. Nous allons essayer de nous mobiliser afin d'examiner le plus grand nombre possible d'amendements dans le temps imparti.

Article 1^{er} et rapport annexé *(suite)*

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n^o 593.

M. Laurent Jacobelli. Vous vous souvenez sans doute que la loi de programmation militaire (LPM) adoptée en 2023 prévoyait l'attribution d'une allocation forfaitaire de 4 195 euros aux anciens supplétifs de statut civil. Cette mesure visait à réparer l'injustice qui les avait visés et constituait une marque de reconnaissance à laquelle nous tenions : il s'agissait d'une bonne mesure.

Or, depuis trois ans, nous n'avons plus de nouvelles. Nous proposons donc de compléter l'alinéa 29 par les mots : « dans les plus brefs délais », pour réaffirmer notre soutien et notre engagement envers ceux qui, ayant servi la France dans des moments difficiles, ont subi des injustices qu'il nous appartient de réparer.

Il serait de notre honneur d'agir dès maintenant pour ceux qui attendent cette sage décision. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

M. le président. La parole est à M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission.

M. Yannick Chenevard, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Votre proposition, évoquée en commission, avait reçu un avis favorable unanime. Toutefois, il n'est pas nécessaire de modifier la rédaction de l'alinéa 29, le véhicule législatif retenu étant adapté à votre objectif. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à Mme la ministre des armées et des anciens combattants, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Catherine Vautrin, ministre des armées et des anciens combattants. Votre amendement est satisfait. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Sébastien Saint-Pasteur.

M. Sébastien Saint-Pasteur. Cette question a fait l'objet d'un large consensus en commission, et je remercie tous les collègues qui ont soutenu l'amendement que j'ai eu l'honneur de déposer en ce sens.

Par ailleurs, nous avons évoqué la possibilité de prévoir un versement automatique de cette allocation, compte tenu des difficultés à contacter le très faible nombre de personnes éligibles à ce dispositif – il est, je crois, question de dix-huit personnes pour un montant total d'environ 75 000 euros. Je souhaiterais donc connaître la position de Mme la ministre sur ce point.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 593.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	32
Nombre de suffrages exprimés	32
Majorité absolue	17
Pour l'adoption	20
contre	12

(L'amendement n° 593 est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir l'amendement n° 596.

M. Laurent Jacobelli. L'allocation de reconnaissance du combattant est fixée en points d'indice de pension militaire d'invalidité (PMI). Or de nombreuses études, relayées notamment par les associations d'anciens combattants, montrent qu'il existe désormais un décalage d'environ 12 % entre l'évolution de cette allocation et celle de l'inflation : tous les chiffres convergent en ce sens.

C'est pourquoi nous proposons de revaloriser cette allocation d'un point d'indice supplémentaire. Il s'agit de combler une partie de cet écart et de remédier ainsi à la perte de pouvoir d'achat subie par ceux qui ont servi la France.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour donner l'avis de la commission.

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur de la commission de la défense nationale et des forces armées. Nous sommes très nombreux à reconnaître l'utilité d'une telle mesure. Toutefois, la loi de programmation militaire a vocation à traiter de la mission *Défense* et non de la mission *Monde combattant*. Il ne s'agit donc pas du véhicule législatif approprié pour défendre cette disposition ; c'est pourquoi j'émet un avis défavorable. Je précise par ailleurs que le président de la commission et mon corapporteur se déportent sur cet amendement, puisqu'ils sont l'un et l'autre anciens combattants.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je comprends votre objectif mais la mesure proposée relève en effet de la mission *Monde combattant*. C'est pourquoi je demande le retrait de l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Ôtez-moi d'un doute, monsieur Jacobelli : vous êtes bien opposé à l'indexation des pensions sur l'inflation. Dans ces conditions, ne venez pas défendre un amendement de cinéma visant à revaloriser les allocations. Vous devrez revenir chaque année avec le même amendement, alors qu'il vous aurait suffi de voter un amendement d'indexation : vous ne l'avez pas fait, et chacun sait pourquoi.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 596.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	47
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Pour l'adoption	25
contre	22

(L'amendement n° 596 est adopté.) (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)

M. le président. L'amendement n° 663 de M. Yannick Chenevard, rapporteur, est rédactionnel.

(L'amendement n° 663, accepté par le Gouvernement, est adopté.)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 382, sur lequel je suis saisi d'une demande de scrutin public par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. Bastien Lachaud. Cet amendement vise à traduire en actes les engagements du Gouvernement en faveur du monde combattant, en garantissant que le point de pension militaire d'invalidité sera bien revalorisé pour compenser effectivement sa dépréciation au cours des dernières années.

Une telle revalorisation est en effet une revendication de longue date de toutes les associations d'anciens combattants. Le mode de calcul de ce point ne permet pas de rattraper l'inflation ; ainsi, depuis 2005, la perte de valeur réelle des pensions des bénéficiaires du point de PMI serait d'au moins 16,25 %.

Seule une indexation sur l'inflation permettrait de préserver le pouvoir d'achat des près de 150 000 bénéficiaires des pensions calculées à partir du point de PMI. À l'inverse, la loi de finances pour 2026 a été adoptée avec un point de PMI de 16,07 euros au 1^{er} janvier 2026, soit un gel de sa valeur.

L'engagement pris par le Gouvernement dans la présente actualisation permettra à peine de compenser l'inflation de l'année 2026. Seule une hausse substantielle d'au moins 16 %, donc, permettrait de rétablir sa valeur réelle à son niveau de 2005. Le texte issu de la commission mentionne un objectif de « rattrapage » de la valeur du point ; cet amendement permet de le concrétiser. *(Mme Mathilde Feld et M. Matthias Tavel applaudissent.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Une telle mesure relève de la mission *Anciens combattants* de la loi de finances. Si vous y êtes réellement favorables, je ne doute pas que vous voterez le prochain projet de loi de finances (PLF). (*M. Matthias Tavel rit. – Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le rapporteur a tout dit. Cet après-midi déjà, lors de nos débats sur la situation des gendarmes, nous avons intégré à l'actualisation de la LPM des crédits qui relèvent normalement du ministère de l'intérieur. De la même manière, la question que vous soulevez relève de la mission *Monde combattant*; à ce titre, elle doit être examinée dans le cadre de l'examen du PLF.

Vous nous expliquez que cette actualisation est insuffisante, tout en soulevant des questions qui ne relèvent pas de son périmètre. Dans ces conditions, mon avis ne peut qu'être défavorable.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Je remercie la ministre pour sa réponse mais je crois qu'elle se trompe. Nous n'avons jamais affirmé que l'actualisation était insuffisante. En l'occurrence, nous savons bien que notre proposition relève de la mission *Anciens combattants*. Le fait d'inscrire cet objectif dans le rapport annexé ne signifie pas que la dépense serait imputée sur le budget de la mission *Défense*. Nous ne faisons que fixer un objectif, qui se traduirait naturellement – et nous vous rejoignons sur ce point – dans les crédits de la mission *Anciens combattants* lors de l'examen du prochain PLF.

Voter un tel objectif dans ce texte ne revient donc pas à puiser dans le budget des armées. Dès lors, votre argument constitue un prétexte fallacieux. Si vous êtes d'accord avec la mesure proposée tout en estimant qu'elle n'a pas sa place ici, alors prenez l'engagement de l'inscrire dans le PLF pour 2027. Dans ce cas, nous pourrions envisager de retirer notre amendement.

Car enfin, cela fait désormais quatre ans que le débat budgétaire est systématiquement interrompu par l'usage du 49.3. À un moment donné, il faut prendre des décisions. Il n'est pas normal que les anciens combattants aient perdu 16 % de leur pouvoir d'achat depuis 2005. (*Mme Mathilde Feld applaudit.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 382.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	60
Nombre de suffrages exprimés	56
Majorité absolue	29
Pour l'adoption	12
contre	44

(*L'amendement n° 382 n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur les amendements n° 683, 139 et 141, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. José Gonzalez, pour soutenir l'amendement n° 683.

M. José Gonzalez. La garantie de la reconnaissance de la nation à ceux qui la servent et qui l'ont servie constitue le fondement même de l'engagement sous l'uniforme.

M. Bastien Lachaud. Vous venez de voter contre la revalorisation !

M. José Gonzalez. Elle passe évidemment par une reconnaissance pécuniaire essentielle, mais aussi par la démolition du mur administratif auquel de nombreux blessés se heurtent encore. Nous avons tous, j'en suis certain, été sollicités par d'anciens militaires contraints de mener un véritable parcours du combattant administratif. Ce mur qui leur est imposé n'est pas digne de ce que la nation leur doit.

Le ministère a ici une occasion concrète et très symbolique d'affirmer son engagement aux côtés des blessés et des anciens combattants.

Mme Mathilde Feld. Il fallait voter l'amendement précédent !

M. José Gonzalez. Madame la ministre, en soutenant cet amendement, vous enverriez un signal bienvenu en faveur de la simplification à ceux qui ne demandent qu'à être écoutés. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Une telle mesure relève des compétences de l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONACVG) et non du texte que nous examinons. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je partage la réponse du rapporteur. Je rappelle que le plan Blessés 2023-2027 repose sur une approche plus intégrée et plus inclusive de l'accompagnement. Il prévoit un guichet unique pour les demandes de PMI et d'indemnisation complémentaire au titre de la jurisprudence Brugnot.

Désormais, l'ouverture d'un dossier peut être engagée par la simple transmission d'une pièce d'identité et d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ; l'administration se charge du reste, précisément pour faire tomber le mur administratif que vous avez dénoncé. Des progrès sont donc en cours et vont se poursuivre. Dans ces conditions, votre amendement est satisfait.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je voudrais revenir un instant sur l'argument qui nous est opposé, selon lequel les mesures ayant trait à l'indemnisation des anciens combattants ou des blessés ne ressortiraient pas à ce texte. Il me paraît très faible. En effet, nos amendements ont été déclarés recevables, ils ont donc passé un premier filtre. Surtout, nous examinons un texte omnibus comprenant des articles dédiés à la constitution de stocks stratégiques, à la création d'un état d'alerte de sécurité nationale, à l'organisation de la retraite des anciens espions ou encore à l'encadrement de leur liberté d'expression. Si le projet de loi traite en détail de matières si diverses, je ne vois pas pourquoi le traitement réservé aux

anciens combattants, qui a d'ailleurs un effet évident sur l'attractivité du métier des armes, n'entrerait pas dans son périmètre. Cet argument n'est pas sérieux.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 683.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	64
Nombre de suffrages exprimés	64
Majorité absolue	33
Pour l'adoption	29
contre	35

(L'amendement n° 683 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir l'amendement n° 139.

M. Frank Giletti. Il s'agit d'aller plus loin que ce que M. le président de la commission de la défense nationale et des forces armées a proposé et obtenu : la délivrance de la carte du combattant aux marins ayant navigué à bord des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE). L'amendement vise à ce que cette carte soit délivrée rétroactivement à l'ensemble des personnels concernés depuis que *Le Redoutable* a effectué sa première patrouille en 1972 et que la permanence des patrouilles a été instaurée en 1974.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. La commission a très largement soutenu l'octroi de cet avantage aux sous-marinières qui servent dans nos SNLE, et ce n'est que justice. Toutefois, nous examinons ici un rapport annexé sans aucune portée normative. Ce débat doit avoir lieu à l'article 26 du texte.

J'ajoute qu'en vertu d'un principe général de droit administratif, financier et budgétaire, un avantage accordé n'est jamais rétroactif. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même réponse, sur les mêmes fondements.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je souscris à l'avis de M. le rapporteur. Je précise que notre collègue Murielle Lepvraud avait déposé un amendement, il y a déjà un ou deux ans, pour étendre les droits des sous-marinières. Je salue donc le résultat obtenu grâce à sa mobilisation. Nous ne saurions toutefois voter cet amendement, car nous sommes très attachés au principe de non-rétroactivité de la loi.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 139.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	66
Nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34
Pour l'adoption	34
contre	32

(L'amendement n° 139 est adopté.) (Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.)

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir l'amendement n° 141.

M. Frank Giletti. Par cet amendement, nous voulons accorder une forme de reconnaissance aux blessés de guerre, qui ont interpellé nombre d'entre nous. Ils nous expliquent qu'ils sont mal considérés par la nation, par les services de l'État. Ils cherchent à être mieux reconnus, tant au sein de l'institution qu'en dehors. Ils souhaitent la création d'un guichet unique auprès duquel ils pourraient accomplir leurs démarches, souvent aidés par leur famille.

Mme Catherine Vautrin, ministre. C'est fait !

M. Frank Giletti. Plus qu'un amendement, c'est une tentative de valoriser ces soldats qui ont gardé des traces de leur service, dans leur peau mais aussi dans leur tête. Je tiens aussi à dénoncer le manque de médecins psychiatres militaires : ils sont à peine une trentaine ou une cinquantaine pour toutes nos armées, ce qui est considérablement peu. Nous parlons de soldats qui ont été touchés dans l'exercice de leurs fonctions ; il convient de les accompagner lors de leur réinsertion sociale et de leur accorder une marque de reconnaissance bien méritée. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Il existe désormais plusieurs dispositifs d'accompagnement pour les blessés de guerre. Je pense au plan Blessés 2023-2027 ou encore aux maisons Athos – vous qui êtes Varois, vous savez sans doute qu'il y en a une à Toulon. L'ONACVG centralise ces différentes mesures. De plus, il existe des structures spécifiques à certaines armes, comme la cellule d'aide aux blessés de l'armée de terre (Cabat). L'amendement me semble donc satisfait et je vous propose de le retirer ; à défaut, j'émettrais un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. La question des blessés concerne évidemment mon ministère. D'ailleurs, lors d'une de mes premières visites après avoir été nommée, je me suis rendue à Percy pour rencontrer les services de psychiatrie et les blessés qui y sont traités. Au-delà des blessures physiques, il existe effectivement des blessures psychiques qui nécessitent souvent un accompagnement de très long terme.

Le guichet unique que vous mentionnez existe déjà. Comme je l'ai dit à M. Gonzalez, nous avons également facilité l'ouverture des dossiers : elle ne nécessite désormais qu'une pièce d'identité et un RIB, les autres documents étant recouverts par l'administration. Je souligne aussi le rôle des maisons Athos et je salue le travail de la ministre déléguée Alice Rufo, qui a entrepris d'en dresser le bilan, d'en étudier l'extension et d'en optimiser le format. J'ajoute que le texte comporte un article ayant trait aux emplois dits de reconnaissance nationale, qui sont précisément destinés à des personnels blessés recherchant une reconversion profession-

nelle. Nous prévoyons d'améliorer l'accès à l'information concernant ces emplois et de les nommer non plus emplois réservés, mais emplois de reconnaissance nationale.

Tous ces éléments montrent bien la prise de conscience qui s'est opérée et notre mobilisation pour reconnaître, par des mesures concrètes comme symboliques, ce que nous devons à nos blessés.

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti.

M. Frank Giletti. Un des grands combats des blessés, comme vous le savez, consiste à demander l'inversion de la charge de la preuve. Il leur revient de faire reconnaître que leur blessure, qu'elle soit morale, psychologique ou physique, est bien due à leur activité de militaire. C'est insupportable pour eux, qui souffrent déjà, qui ont sacrifié leur corps ou leur intégrité mentale pour notre pays et dont la situation ne leur permet pas toujours de constituer eux-mêmes leur dossier. Je tiens à me faire leur porte-parole pour relayer cette demande. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. L'amendement porte sur des revendications pour le moins légitimes; malheureusement, il est sans portée normative.

Bastien Lachaud avait soumis à la commission de la défense, en 2019, un amendement concernant l'indemnisation des blessés psychiques. Il est ici question de la charge de la preuve car il est demandé aux concernés de prouver que leur blessure est due à leur service; qu'ils ne se sont pas blessés tout seuls, si vous me passez l'expression. Ceux pour qui il est le plus difficile de réunir ces preuves sont les blessés psychiques. Nous avons donc proposé une procédure très claire et très simple, ne requérant pas la validation du commandement. En effet, un blessé psychique a l'obligation d'en référer à sa hiérarchie pour qu'elle confirme que la blessure est survenue lors d'une opération. Nous avons proposé que le diagnostic du médecin du service de santé des armées suffise à caractériser l'origine militaire de la blessure psychique. Malheureusement, cette option n'a pas été retenue. Les raisons qui lui ont été opposées étaient assez fallacieuses, puisque tous les thérapeutes s'accordent formellement à dire qu'il est impossible de feindre un syndrome de stress post-traumatique, qui constitue la blessure psychique la plus courante.

J'aurais préféré un amendement précis qui reprenne une telle procédure aux généralités qui nous sont ici proposées. Elles permettent au Rassemblement national de faire de l'affichage, alors qu'il a voté contre la revalorisation du point de PMI des invalides il y a quelques minutes. Nous goûtons très modérément ce genre d'hypocrisie.

M. Frank Giletti. Les blessés de guerre apprécieront!

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 141.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	83
Nombre de suffrages exprimés	83
Majorité absolue	42
Pour l'adoption	40
contre	43

(L'amendement n° 141 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Damien Girard, pour soutenir l'amendement n° 296.

M. Damien Girard. Dans de nombreux territoires, les activités de défense causent ou ont causé une pollution durable des sols. C'est ce dont traite l'amendement.

Les jardins familiaux de Lorient permettent à Yannic, à Jean-Pierre et à une centaine de familles de se nourrir, à moindre coût, de légumes qu'ils cultivent eux-mêmes, pas pour le loisir mais pour leur subsistance. Depuis plusieurs mois, comme Fanny, Benjamin et d'autres familles, ils donnent l'alerte sur la présence dans leur jardin de plomb, d'arsenic et d'autres métaux lourds, à des taux qui dépassent largement les préconisations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Leur inquiétude est légitime. L'identité de ma ville, Lorient, est profondément marquée par les bombardements et par l'industrie de défense, qui n'est pas sans lien avec ces pollutions. De telles situations se retrouvent aussi ailleurs en France.

L'amendement vise à lancer un travail interministériel réunissant l'ensemble des services de l'État afin de mieux comprendre ces phénomènes – en les mesurant, en les cartographiant – et, lorsque cela s'impose, de prendre des mesures de dépollution d'espaces à risque tels que les cours d'école, les espaces de jeu pour enfants, les caniparcs ou les jardins à vocation alimentaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Pardonnez-moi, mais je n'ai pas entièrement compris votre amendement. Premièrement, nous examinons un projet de loi d'actualisation de la programmation militaire; or vous demandez la création d'une politique impliquant l'ensemble de l'État; je ne crois donc pas que le vecteur législatif employé soit le bon. Quand bien même cette politique serait engagée, il ne reviendrait sans doute pas à Brienne de la piloter.

M. Damien Girard. Ce n'est pas ce que j'ai dit!

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Deuxièmement, si je comprends bien le phénomène que vous décrivez – j'avoue ne pas en avoir connaissance –, la pollution de ces jardins est la conséquence de bombardements de la seconde guerre mondiale. Elle ne résulte pas de l'activité actuelle des armées. Les armées sont désormais dotées d'une politique d'évaluation des risques et de plans d'action qui, au cas où leurs opérations entraîneraient une pollution, prévoient de traiter les zones touchées. Demande de retrait; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je tiens à préciser que le principe du pollueur-payeur s'applique au ministère des armées, comme d'ailleurs à tous les autres ministères. Par ailleurs – je m'écarte légèrement de votre amendement pour revenir au cadre de la LPM –, à chaque cession de terrain présentant une pollution, le ministère réalise des études, met le terrain en sécurité et convient avec la collectivité des mesures à prendre pour l'usage de ces sols. En d'autres termes, les vérifications nécessaires sont effectuées lorsqu'il s'agit, par exemple, de construire une crèche ou une école. Lorsque la situation locale l'exige et que le ministère des armées est concerné, il s'associe aux actions menées par les services de l'État, sous la coordination du préfet de département. Dans ces conditions, je considère que l'objet de

votre amendement est satisfait : nous sommes vigilants lors de chaque cession de terrain par l'État et traitons la pollution dont nous sommes responsables. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Damien Girard.

M. Damien Girard. Je vous remercie de vos réponses. Le phénomène que j'évoque est un peu différent ; il est effectivement lié à l'histoire de Lorient et se retrouve dans d'autres villes qui ont été bombardées. La pollution liée à ce contexte historique est souvent mal identifiée. Par cet amendement, je suggère que les compétences dont dispose le ministère de la défense pourraient être mises à contribution, dans le cadre d'un travail interministériel, pour mieux appréhender ce phénomène dans des territoires qui ne savent pas comment le traiter. C'est un enjeu de santé publique important.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Je soutiens l'amendement de M. Girard, qui me semble essentiel. Pour répondre au rapporteur et à la ministre qui le considèrent comme satisfait, je m'appuierai sur les travaux de la commission d'enquête...

M. Laurent Jacobelli. Sur l'audiovisuel ? (*Sourires sur les bancs du groupe RN.*)

M. Bastien Lachaud. ...menés par notre collègue polynésienne Mereana Reid Arbelot qui a remis un rapport de près de 800 pages sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie – je ne pense pas que ce sujet prête à rire...

M. Sylvain Maillard. Vous cherchez à gagner du temps...

M. Bastien Lachaud. Nos concitoyens polynésiens n'apprécieraient pas vraiment votre attitude. Nous traitons d'un sujet sérieux qui a eu des conséquences humaines dramatiques et dont les habitants paient encore le prix.

Le rapport a montré que les conséquences humaines avaient été documentées et que des problèmes concernant les réparations de l'État français à l'égard des victimes demeuraient. La question des conséquences environnementales des essais nucléaires sur la faune et la flore polynésiennes n'a été que peu traitée. Encore aujourd'hui, certaines zones ne sont pas dépolluées, comme la dalle Vautour. Ainsi, tout n'est pas pris en compte ni bien géré par le ministère – nous devons l'affirmer.

C'est pourquoi il faut adopter l'amendement n° 296.

(*L'amendement n° 296 n'est pas adopté.*)

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n°s 159, 160, 161 et 394, par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire ; sur les amendements n°s 345, 606 et 608, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir les amendements n°s 159, 160 et 161, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Aurélien Saintoul. Je défendrai ces trois amendements simultanément pour faire avancer nos débats un peu plus vite. En ce qui concerne l'amendement n° 159, nous avons

d'excellentes raisons de penser que la France ne respecte pas les obligations qu'elle a prises en signant et en ratifiant le Traité sur le commerce des armes.

Je donnerai deux exemples. On retrouve au Soudan des armes françaises qui ont transité par les Émirats arabes unis ; manifestement, il y a eu un défaut dans le contrôle de la destination finale des exportations. Par ailleurs, la France est le pays européen qui octroie le plus grand nombre de licences pour l'export vers Israël. Je ne vous demande pas de reconnaître qu'Israël commet un génocide, mais de considérer que le nombre de crimes – crimes de guerre, crimes contre l'humanité – qui étayent l'ensemble de la procédure devant les juridictions internationales sur le génocide suffit pour soutenir que l'octroi de licences est problématique.

Ces deux exemples suffisent largement à montrer qu'il existe un défaut de contrôle du respect du Traité sur le commerce des armes. Cela nous conduit à nous interroger, d'autant qu'une commission parlementaire a précisé pour mission de travailler et de vérifier que ces obligations sont respectées. La commission parlementaire d'évaluation de la politique du Gouvernement d'exportation de matériels de guerre et de matériels assimilés, de transfert de produits liés à la défense ainsi que d'exportation et de transfert de biens à double usage a été créée par la loi de programmation militaire, mais tout indique qu'elle n'a pas commencé ses travaux malgré le temps dont elle disposait pour s'y mettre.

L'amendement n° 159 vise donc à ce que cette commission entame enfin son travail et à préciser que, le cas échéant, ses membres auront les prérogatives nécessaires en matière de sécurité de la défense nationale.

L'amendement n° 160 est complémentaire. Il tend à préciser les délais dans lesquels le Gouvernement remet chaque année un rapport sur les exportations de matériel de guerre. Ce rapport annuel existe déjà, mais il est arrivé récemment qu'il soit remis avec plus de six mois de retard : l'usage voulait qu'il soit publié autour du mois de juin, mais le dernier rapport a été remis l'année suivante. Cela pose de sérieux problèmes quant à l'exercice de notre mission de contrôle de l'action de l'exécutif. Nous vous proposons de nous assurer que dorénavant il sera systématiquement publié et remis au Parlement au plus tard le 1^{er} juin de chaque année afin que nous puissions faire notre travail convenablement.

Enfin, l'amendement n° 161 tend à prévoir un vote à l'issue de l'examen de ce rapport dans un délai de quatre mois maximum après la publication afin de s'assurer qu'il ne passe pas par pertes et profits. Les deux chambres du Parlement ont le devoir de faire preuve de sérieux et de rigueur sur ce sujet qui engage la parole de la France.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces trois amendements ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Nous sommes vraiment sensibles à votre volonté d'accélérer en présentant ensemble les trois amendements. (*Sourires.*)

Au sujet de l'amendement n° 159, vous avez affirmé que la commission ne se serait pas réunie. En fait, elle a tenu sa réunion constitutive il y a un peu plus d'un an ; elle a procédé au début de l'année 2025 à l'audition du secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et en décembre 2025 à l'audition du délégué général pour l'armement (DGA). Ainsi, elle a tenu une réunion à peu près chaque semestre ; il me semble donc qu'elle a démontré qu'elle était active.

M. Matthias Tavel. « Active » ? Vous avez voulu supprimer des commissions et autres organismes pour moins que ça !

M. Yannick Chenevard, rapporteur. L'avis de la commission sur l'amendement n° 159 est défavorable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 160 et 161 ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Sur l'amendement n° 160, inutile d'utiliser du temps parlementaire pour des billes-vees.

M. Jérôme Legavre. Il est d'une grossièreté, ce garçon !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. *De minimis non curat praetor* – le préteur ne doit pas se soucier des petites choses. Les rapports ont été remis au plus tard au mois de septembre.

Par ailleurs, nous tenons au principe selon lequel les commissions organisent elles-mêmes leurs modalités de travail.

La commission émet donc un avis défavorable sur les amendements n°s 160 et 161.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je ne reviendrai pas sur ce que viennent d'exposer les rapporteurs. Je précise qu'une licence est une autorisation d'exportation qui peut couvrir exclusivement de la prospection ou permettre une livraison effective de biens. J'ai déjà eu l'occasion de le dire mais je le répète : la procédure est extrêmement rigoureuse car, d'une part, elle est interministérielle, et, d'autre part, une opération d'exportation de matériel de guerre n'est autorisée que si elle respecte l'ensemble de nos engagements internationaux.

Ces sujets font l'objet de la publication d'un rapport au Parlement et d'une audition. Il est vrai qu'en 2024 et 2025, les nombreux changements de Gouvernement n'ont probablement pas favorisé l'organisation de la remise de ces rapports. Nous devons effectivement rendre compte des exportations d'armement au cours de l'année suivante ; cela me semble tout à fait normal. J'insiste sur le fait qu'une licence est une autorisation de prospection pour des entreprises accordée pour plusieurs années.

Vous avez les chiffres dans les rapports du Gouvernement au Parlement sur les exportations d'armement communiqués en 2024 et 2025. D'après le rapport publié en 2025, il y a eu 27,1 millions d'euros de prises de commande dont une majorité de réexportations et le montant des livraisons s'est établi à 16,1 millions. En 2024, cinquante licences ont été accordées. C'est le plus bas niveau historique.

Pour toutes ces raisons, j'émet un avis défavorable sur les trois amendements.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. J'ai plusieurs réponses à apporter.

Pour vous donner matière à réfléchir, le Premier ministre, lorsqu'il était encore ministre des armées, nous avait dit que le défaut, au sein de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériels de guerre (Cieemg), résidait dans le faible contrôle des livraisons une fois qu'elles étaient achevées. Il n'avait dénombré à l'époque que huit contrôles *a posteriori* et considérait que ce nombre était insuffisant.

J'ai tendance à penser qu'une réunion par semestre est un rythme très insuffisant pour couvrir la totalité des licences et des exports, *a fortiori* si aucun rapport d'activité n'est publié.

M. le rapporteur Thiériot nous prend de haut et croit nous épater avec son latin de juriste. Moi qui suis agrégé de lettres classiques, je vous dirais que le verbe se met à la fin – ce serait plus correct écrit de cette manière. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe RN. – Sourires et applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

M. Théo Bernhardt. Monsieur le professeur ! (*Sourires.*)

M. Laurent Jacobelli. Quel melon !

M. Aurélien Saintoul. Nous ne sommes pas préteur mais législateur – votre adage ne nous impressionne pas beaucoup. Le législateur a considéré que ce n'étaient pas « de petites choses », « des choses minimales », monsieur le rapporteur, que le respect de la parole de la France et de ses engagements en matière d'exportations d'armement.

Il s'agit si peu « de petites choses » que nous retrouvons avec sur les bras – passez-moi l'expression – le risque d'être cités comme complices de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

M. Maxime Laisney. Eh oui !

M. Aurélien Saintoul. Vous savez que la convention de Genève est d'application universelle, puisque vous êtes juriste, et vous devriez vous inquiéter des responsabilités qui pourraient retomber un jour sur les membres de l'exécutif ayant laissé faire ces exportations.

Enfin, madame la ministre, j'entends très bien la différence qui existe entre licences et exportations – je suis bien informé en la matière. En revanche, dans le contexte, alors même que la guerre est engagée, je ne comprends pas qu'on puisse, au sein de la Cieemg, estimer que la livraison d'armes à un État génocidaire ou en tout cas en train de commettre de multiples crimes de guerre – car, de toute façon, le nombre de victimes civiles suffit à caractériser la commission de crimes de guerre – doit être considérée comme de la simple prospective, sans susciter au moins des inquiétudes.

Aucune de vos réponses ne mérite qu'on se range à vos avis et qu'on renonce à voter les amendements n°s 159, 160 et 161. Pour toutes les raisons que j'ai énoncées, j'appelle tous les collègues à manifester un peu d'indépendance d'esprit et de sérieux quant au respect de la parole de la France en votant ces amendements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Pour votre complète information, M. Saintoul a défendu trois amendements en même temps. Il a utilisé quatre minutes alors qu'il aurait pu prendre six minutes ; pour le rebond, je lui ai donné trois minutes alors qu'il aurait de nouveau pu prendre six minutes. Ainsi, nous avons gagné cinq minutes et le débat peut avoir lieu. (*Sourires.*)

Je mets aux voix l'amendement n° 159.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	111
Nombre de suffrages exprimés	111
Majorité absolue	56
Pour l'adoption	26
contre	85

(L'amendement n° 159 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 160.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	106
Nombre de suffrages exprimés	106
Majorité absolue	54
Pour l'adoption	23
contre	83

(L'amendement n° 160 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 161.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	109
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	25
contre	84

(L'amendement n° 161 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 394.

M. Bastien Lachaud. Il vise à renforcer le pouvoir du Parlement ou du moins à améliorer son information en obligeant le Gouvernement à « informer[r] sans délai les commissions permanentes de l'Assemblée nationale et du Sénat de toute atteinte ou incident significatif affectant des sites industriels de défense ».

Nous n'avons cessé de voter des amendements sur l'importance de la base industrielle et technologique de défense (BITD). Il faut que les commissions soient informées si jamais un des sites de la BITD était victime de cyberattaques, de sabotages, d'intrusions. Ce n'est en aucune façon prévu actuellement.

Depuis neuf ans que je siège à la commission de la défense nationale et des forces armées, je n'ai jamais reçu une telle information de la part du ministère. Pourtant, force est de constater que des cyberattaques concernant des sites industriels ont eu lieu. Il serait de bonne politique que le Parlement en soit informé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Avis défavorable. C'est une compétence de l'exécutif. La direction générale de l'armement a déjà communiqué des informations sur les sites industriels, qui figurent dans le rapport de

M. Plassard. Ce que vous demandez serait de nature à compromettre dans certains cas la sécurité de la défense nationale.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis pour les mêmes raisons.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je crois au contraire que cet amendement est très important pour l'information du Parlement. C'est parce que nous sommes bien informés que nous sommes en mesure de légiférer. Plus loin dans le texte, nous nous interrogerons sur l'état d'alerte de sécurité nationale. L'un des enjeux est de savoir à partir de quand on peut basculer dans cet état d'alerte – je pense, par exemple, au sabotage d'opérateurs ou de sites industriels de la défense, que l'on déplore depuis quelques années. La presse s'en fait parfois l'écho, ce qui montre que les journalistes en savent souvent plus que les parlementaires. Nous en sommes réduits à courir les échetiers pour essayer d'en savoir plus. Nous sommes obligés d'interroger les entreprises, qui nous disent bien ce qu'elles veulent.

Il y a quelques mois, l'entreprise Naval Group a subi un vol important de données. Nous ne savons pas exactement ce qu'il en est. Il semblerait que ce vol n'ait pas eu lieu ou alors que son importance ait été largement exagérée, mais qu'en est-il réellement ? Eh bien, nous ne le savons pas. D'autres industriels nous disent avec inquiétude que certains sites ont été victimes d'incendies suspects, dont nous ne connaissons pas le nombre. Nous savons juste qu'ils ont eu lieu. Nous n'avons pas accès au même niveau d'information que l'exécutif, alors que nous sommes pourtant amenés à ratifier ses décisions. Il faut que nous sachions la vérité. Je vous invite à sous-amender l'amendement si vous estimez qu'il serait pertinent de constituer des comités spécifiques parmi les parlementaires. Mais ne dites pas que ce sont des sujets anecdotiques ou qui n'intéressent pas la représentation nationale. Ils l'intéressent !

M. le président. La parole est à M. Damien Girard.

M. Damien Girard. Je soutiens cet amendement. L'article 21 traite de l'état d'alerte avancée, nouvel état d'exception qui pourra être déclaré en cas de menace grave et imminente. Il est prévu que l'Assemblée nationale sera informée sans délai de cette déclaration et qu'une prorogation au-delà d'une durée de deux mois sera possible. Mais comment peut-on penser que l'Assemblée disposera de suffisamment d'éléments pour statuer, si nous ne sommes pas tenus au courant de la montée des menaces hybrides qui caractérisent notre époque ?

Il faut trouver le format qui permettrait d'informer correctement la représentation nationale sans divulguer des informations confidentielles. Mais laisser l'Assemblée nationale complètement à l'écart de ces informations, qui nous permettent de comprendre le niveau de la menace et son évolution, serait une erreur. L'Assemblée nationale doit avoir connaissance de ces menaces, si nous voulons faire bloc et soutenir la population.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 394.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	114
Nombre de suffrages exprimés	113
Majorité absolue	57
Pour l'adoption	26
contre	87

(L'amendement n° 394 n'est pas adopté.)

M. le président. L'amendement n° 724 de M. Yannick Chenevard, rapporteur, est rédactionnel.

(L'amendement n° 724, accepté par la commission et le Gouvernement, est adopté.)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Lechon, pour soutenir l'amendement n° 345.

Mme Nadine Lechon. Puisque cet amendement traite des territoires d'outre-mer, j'ai une pensée pour notre collègue Anhya Bamana, députée de Mayotte, qui alerte le Gouvernement depuis plus d'un an sur la situation économique, sociale et sécuritaire dramatique de l'île, sans obtenir d'autre réponse qu'un silence pesant et intolérable. Merci, Anhya ! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

Il est déplorable de constater que, dans la LPM aussi, vous avez très largement oublié les territoires d'outre-mer. Ils sont pourtant les principaux enjeux de notre défense de demain. Heureusement, le Rassemblement national est là pour défendre nos compatriotes ultramarins ! (M. Jean-François Coulomme rit.) Cet amendement tend à ajouter au rapport annexé une nouvelle partie consacrée à leur défense. Excusez du peu, mais on ne peut pas prétendre les défendre tout en les oubliant complètement dans le rapport annexé. Nous sommes là pour réparer vos oublis ! (Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. L'amendement est satisfait par l'amendement n° 78 de M. Lenormand qui a été adopté hier.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. L'amendement est en effet satisfait. Nous travaillons sur ce sujet avec l'ensemble des parlementaires des territoires d'outre-mer – Mme Bamana est venue me voir tout à l'heure et j'ai aussi reçu Mme Youssouffa. Le Gouvernement est engagé dans le plan de reconstruction de Mayotte et dans sa défense, qui repose sur plusieurs éléments – protection maritime de proximité et radars en haute mer. Je rappelle que 13 milliards d'euros y sont consacrés dans la LPM et que les mesures votées à cette occasion par les parlementaires sont déjà en application. Je pense notamment à la mobilisation de personnels spécifiques et à l'installation de nouveaux équipements. On ne peut donc pas dire que rien n'a été fait.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 345.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	116
Nombre de suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59
Pour l'adoption	43
contre	73

(L'amendement n° 345 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Laurent Jacobelli, pour soutenir les amendements n° 606 et 608, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Laurent Jacobelli. J'aimerais que nous évoquions un dossier dont nous parlons souvent en commission de la défense : la situation de l'Indo-Pacifique, centre de gravité des attentions mondiales, où l'intensification des rivalités entre grandes puissances est la plus prégnante. Là-bas, il y a un bout de terre française qui s'appelle la Nouvelle-Calédonie et qui est stratégique pour nous.

L'amendement n° 606 vise à créer un fonds de 2,5 milliards d'euros – de 500 millions d'euros aux termes de l'amendement de repli n° 608 – pour assurer notre rang de puissance maritime et notre présence dans l'Indo-Pacifique. Il propose de renforcer les capacités de surveillance à travers le déploiement de drones, de patrouilleurs outre-mer et d'un navire hydrographique, ce qui représente 850 millions d'euros, le développement des capacités amphibies, pour 400 millions d'euros, et la formation des personnels, à hauteur de 300 millions d'euros. C'est une proposition d'investissement et non un budget – dont ce n'est ni le lieu ni l'endroit de discuter. Son inscription dans la loi montrerait aux autres puissances notre volonté de rester très présent dans ce territoire, de préserver les intérêts de la France et de donner à la Nouvelle-Calédonie les infrastructures qui nous permettront de défendre notre souveraineté, qui dépasse bien largement l'Hexagone. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer les territoires d'outre-mer, donc je serai bref. La LPM prévoit 13 milliards d'euros pour ces derniers. Dans vos amendements, vous évoquez la base de Chaleix, mais elle a déjà fait l'objet d'investissements importants, avec la construction d'un nouveau quai pour accueillir les nouveaux patrouilleurs d'outre-mer. Ces patrouilleurs font trois fois la taille des précédents et sont dotés d'une allonge importante pour intégrer des drones. Je pense aussi aux bâtiments de soutien et d'assistance outre-mer (BSAOM), aux frégates de surveillance, dont la durée a été prolongée, et à leurs futurs remplaçants, qui sont déjà à l'étude. J'arrête là cet inventaire, qui vous montre que les territoires d'outre-mer sont une priorité : 13 milliards d'euros, ça n'est pas rien. Grâce à la France et en y ajoutant les autres nations qui composent l'Union européenne, celle-ci est la première zone économique exclusive du monde, devant les États-Unis. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Les territoires d'outre-mer doivent être protégés, nous en convenons tous. Vous m'interrogez spécifiquement sur la Nouvelle-Calédonie, donc je vais vous donner des éléments concrets. Les forces terrestres ont été renforcées par des moyens spécialisés du génie et par quinze véhicules de l'avant blindés (VAB) valorisés, qui seront remplacés par vingt-six Serval d'ici à 2030. La

quasi-totalité des moyens aéromaritimes des forces armées de Nouvelle-Calédonie aura été renouvelée à l’horizon 2027, à l’exception de la frégate de surveillance. La base navale, comme vient de le dire le rapporteur, s’adapte. Un deuxième patrouilleur outre-mer transite, au moment où je vous parle, vers Nouméa. La vedette côtière de surveillance maritime (VCSM) sera remplacée par une vedette de nouvelle génération en 2026. Les deux Falcon Guardian de surveillance maritime seront remplacés d’ici à 2027 par des Falcon 50 plus performants, puis, dans la deuxième phase du programme Avsimar – avions de surveillance et d’intervention maritime –, par des Falcon 2000 Albatros. Nous moderniserons également les moyens aériens. La base aérienne sera adaptée pour améliorer les capacités d’accueil – nous avons des A400M, des drones volant à moyenne altitude et de longue endurance (Male) et des plots de chasse Rafale – en intégrant l’étude d’une potentielle capacité de stockage temporaire et d’assemblage de munitions. Les trois hélicoptères Puma seront remplacés dès cet été par deux H225 Caracal. À partir de 2030, un A400M sera présent en permanence sur la base. Un hangar sera construit pour le protéger.

Enfin, l’Académie du Pacifique, créée en 2023, permet de développer des partenariats avec les États du Pacifique. Cette initiative interministérielle a formé 570 stagiaires en 2025 dans les domaines adaptés – compétences maritimes, drones et secourisme. Voilà concrètement ce qui est fait pour la Nouvelle-Calédonie. C’est la raison pour laquelle je considère que vos amendements sont satisfaits. Avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l’amendement n° 606.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	119
Nombre de suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour l’adoption	44
contre	75

(L’amendement n° 606 n’est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l’amendement n° 608.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	119
Nombre de suffrages exprimés	118
Majorité absolue	60
Pour l’adoption	43
contre	75

(L’amendement n° 608 n’est pas adopté.)

M. le président. Sur l’amendement n° 513, je suis saisi par le groupe Rassemblement national d’une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l’enceinte de l’Assemblée nationale.

La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir cet amendement.

M. Julien Limongi. Pourriez-vous, madame la ministre, détailler les investissements réalisés pour Mayotte, la grande oubliée du texte, encore une fois ? Plusieurs problèmes se posent. Pour pouvoir investir efficacement, il faut réguler l’immigration massive et stabiliser la région – ça, on le sait de manière générale, vous en êtes incapables. J’aimerais connaître votre vision pour l’océan Indien, pour la France, pour Mayotte. Aujourd’hui, il n’y a pas de base navale vraiment performante à Mayotte. Il faut en construire une plus imposante à Longoni et avoir une vraie ambition pour l’avenir. Certes, nous avons des A400M aux Émirats arabes unis, qui sont des alliés, mais Mayotte, c’est le territoire français. Mayotte, c’est un territoire d’avenir, proche du canal du Mozambique, où nous avons des intérêts stratégiques et économiques majeurs. Le Rassemblement national appelle depuis des années à investir de manière ambitieuse dans nos territoires d’outre-mer.

Monsieur le rapporteur, vous parlez des frégates de surveillance que, selon vous, la marine aurait réussi à maintenir – c’est ce que vous dites à chaque fois. Mais la marine n’a pas le choix : sans argent, elle est bien obligée de les maintenir, ces frégates ! C’est un choix par défaut, car, en réalité, elle préférerait changer de bateaux. Voilà la vérité !

Nous manquons donc d’ambition. Nous ne sommes peut-être pas d’accord, mais nous, les députés du Rassemblement national, avons une vision ambitieuse pour nos territoires d’outre-mer. Nous continuerons donc à défendre le cas de Mayotte, comme de tous les autres territoires d’outre-mer, en réclamant de véritables politiques d’investissement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.)*

M. le président. Quel est l’avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Il me semble intéressant de parler des territoires d’outre-mer dès le début de l’examen du texte – pour ne plus avoir à y revenir par la suite, car il y a en effet un certain nombre d’arbitrages à faire.

Quand vous dites que la marine n’a pas le choix, je ne suis pas d’accord avec vous. D’abord, la marine assiste depuis 2017 au remplacement de l’intégralité de sa flotte – bâtiments de surface, sous-marins, moyens aériens. Ce remplacement est impressionnant, et on ne peut pas dire que la marine fait avec ce qu’on lui donne. Pour ma part, j’aimerais bien que nous disposions de deux porte-avions. Reste que je n’en parle pas pour ce projet de loi d’actualisation, parce que ces objets me semblent un peu gros pour y être intégrés au chausse-pied.

Vous évoquez ensuite le port de Longoni. Mais Longoni, c’est un port civil dont la gestion s’opère par délégation de service public – c’est possible puisque la gestion de la majorité des ports relève, en France, des collectivités territoriales. Il est inimaginable qu’un projet de loi d’actualisation comme celui-ci prévoit de telles opérations d’aménagement – d’autant que le quai n° 1 du port de Longoni est déjà en travaux, voire quasiment en passe d’être achevé. Il faut traiter les sujets importants comme celui des territoires d’outre-mer en disposant d’éléments factuels.

M. le président. Quel est l’avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je compléterai les propos de M. le rapporteur. Mayotte, parce qu’elle est située au cœur du canal du Mozambique, est stratégique ; elle est aussi confrontée à de multiples défis climatiques, migratoires et sécuritaires – nous sommes tous d’accord sur ce point. Je répète que notre dispositif s’appuie sur les forces militaires

françaises basées dans la région, notamment à La Réunion. Ce dispositif militaire local permet d'intervenir rapidement et d'optimiser les moyens. Après le passage du cyclone Chido, les armées ont quand même démontré leur capacité à répondre, et à répondre rapidement. Pour la reconstruction, elles ont contribué à la réhabilitation des infrastructures civiles et militaires en créant un bataillon de reconstruction – ce qui représente 557 militaires venus en renfort, 2 483 tonnes de fret transporté par 153 missions aériennes, et 118 millions d'euros. Vous vouliez des éléments précis ; je vous en donne.

Le renforcement capacitaire, cadré par le schéma directeur outre-mer 2024-2030, vise une modernisation des infrastructures navales et aéronautiques. Nous avons des priorités. En premier lieu, la base navale de Petite-Terre, avec la reconstruction de l'allongement du ponton et la reconstruction d'un atelier de maintenance pour soutenir les intercepteurs de forces de sécurité intérieure. Ensuite, l'amélioration des capacités de la plateforme aéronautique militaire de l'aéroport de Mayotte. Enfin, notre troisième priorité concerne la capacité d'accueil : il s'agit de renforcer le volume d'une unité élémentaire de l'armée de terre en privilégiant un site de l'île de Grande-Terre.

S'agissant du port de Longoni, nous sommes en désaccord : les armées ne partagent pas votre souhait d'y construire une base militaire. En revanche, nous réfléchissons à la surveillance, notamment la surveillance radar, qui mérite d'être regardée de près.

M. le président. La parole est à Mme Anchya Bamana.

Mme Anchya Bamana. Madame la ministre, les moyens de la marine nationale basés à La Réunion ne surveillent absolument pas le canal de Mozambique à proximité de Mayotte. Je remercie donc mon collègue Julien Limongi d'avoir déposé cet amendement. Il répond à une exigence simple mais essentielle : faire respecter la souveraineté française dans l'océan Indien. Mayotte n'est pas une périphérie lointaine, c'est une frontière de la France située dans une zone stratégique exposée aux trafics, aux ingérences et à une pression migratoire massive.

D'ailleurs, chers collègues, j'ai visité la semaine dernière le camp de Tsoundzou où vivent plus de 1 000 migrants, entassés dans une mangrove en bordure de mer, dans des conditions inhumaines. C'est une véritable honte pour notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*) La création d'une base navale à Longoni donnerait à la France les moyens concrets de tenir cette frontière. Les Mahorais subissent les conséquences directes de l'immigration illégale massive ; ils ont besoin d'être protégés, non pas par des discours, mais par une présence durable de l'État en mer. Cette base navale permettrait de renforcer la surveillance, d'améliorer les délais d'intervention et de dissuader les filières clandestines. À Mayotte, notre souveraineté doit être ferme et opérationnelle. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 513.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	117
Nombre de suffrages exprimés	116
Majorité absolue	59
Pour l'adoption	47
contre	69

(*L'amendement n° 513 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à Mme Nadine Lechon, pour soutenir l'amendement n° 456.

Mme Nadine Lechon. Il vise à corriger un problème trop souvent oublié et pourtant essentiel, celui des fournitures et de l'habillement.

Nous avons appris l'année dernière qu'une partie du futur uniforme de l'armée française serait produite à Madagascar pour les années à venir. C'est à la fois une question de souveraineté industrielle et une question technologique, dans la mesure où la conception d'un uniforme est une question sensible : si le camouflage, la matière ou l'emploi peuvent paraître anodins, ils sont pourtant d'une grande importance. D'autres pays pourraient tout à fait récupérer ces informations et en faire un usage amené à nous nuire. L'uniforme moderne est un bijou industriel qui répond à des besoins spécifiques. Je vous demande donc de voter cet amendement, pour notre souveraineté comme pour la protection de nos savoir-faire en la matière. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et UDR.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. L'objectif d'une production française ou européenne a déjà été évoqué de nombreuses fois, et nous le partageons tous. Cela dit, je soulèverai deux points. Si le coût d'une production française ou européenne des uniformes était deux, trois voire quatre fois plus élevé qu'ailleurs, faudrait-il continuer à les considérer comme des outils stratégiques ? C'est à voir. D'autre part, pour une LPM qui fixe de grandes orientations et des éléments stratégiques, il me semble que nous atteignons ici un niveau de granularité excessif. Avis défavorable de la commission.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Madame Lechon, je comprends parfaitement l'amendement – d'autant plus que, comme je l'explique régulièrement, le service du commissariat des armées (SCA) consacre chaque année 2,5 milliards d'euros à l'habillement ou aux fournitures alimentaires, ce qui représente des emplois dans nos différents territoires. Si la conception des uniformes est faite par le service du commissariat des armées à Rambouillet, nous travaillons, pour la production, avec des entreprises qui emploient parfois des sous-traitants à l'international. Nous veillons à maîtriser notre souveraineté – je pense notamment aux tissus tout à fait spécifiques des uniformes ou à d'autres éléments d'habillement absolument nécessaires. Ainsi, au moment où je vous parle, 62 % des titulaires de marchés publics sur ce segment sont français et 26 % de nos commandes sont passées auprès d'entreprises européennes. Nous restons donc à 88 % sur le continent européen. Notre objectif est naturellement de continuer à protéger les savoir-faire, la sécurité et la souveraineté. La seule question, c'est d'avoir des fournisseurs à même de répondre. Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Sur l'habillement, le rapporteur budgétaire que je suis ne peut rester silencieux – surtout quand j'entends M. le rapporteur Thiériot dire que, par rapport aux canons, nous atteignons avec cette question un niveau de granularité excessif. Non, l'habillement est une question centrale pour nos militaires, et un irritant chronique.

Il faut bien reconnaître que le service du commissariat des armées a fait d'énormes progrès, puisque le taux de disponibilité en matière d'habillement s'élève à 98 %. Cela dit, c'est encore perfectible, puisque les 2 % de pièces d'habillement en rupture de stock sont naturellement les plus demandées. Il faut donc continuer à y travailler ; cela doit être une priorité.

Il existe d'autres enjeux, comme, par exemple, celui du treillis bariolage multi-environnement (BME), disponible en quantité suffisante mais qui, selon les retours que j'ai obtenus en tant que rapporteur, reste perfectible en termes de résistance à l'usage et à l'usure. Il serait de bon ton de revoir nos fournisseurs pour améliorer ce type de produits – d'autant que, s'ils ont été conçus pour être utilisés au Sahel, ils ne sont pas tout à fait adaptés dans le blanc de l'Europe de l'Est.

Aussi, permettez-moi de répéter que l'habillement est une question centrale, que je ne me permettrais pas de balayer d'un revers de main comme le fait le rapporteur. Toutefois, l'amendement n° 456 ne me semble pas y répondre, raison pour laquelle nous ne le voterons pas.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Premier point, l'habillement est tout sauf banal. Deuxième point, à travers l'habillement, c'est la sécurité de nos soldats qui est en jeu puisque certains équipements sont par exemple dotés de qualités aussi importantes que la résistance au feu. Je redis tout l'engagement du SCA en la matière. Troisièmement, oui, les zones d'opérations ont changé. Le SCA s'est évidemment adapté, puisque les militaires qu'on envoie au Groenland ou en Estonie au mois de janvier ne s'habillent pas exactement pareil qu'en mission au Sahel. Quatrièmement, l'habillement évolue aussi avec le format des armées. Nous allons par exemple créer un treillis pour femmes enceintes qui n'existait pas jusqu'ici, parce qu'il faut qu'elles aient un treillis adapté. C'est tout cela, l'évolution de l'armée, à la fois l'évolution des combats, des zones de combat et de celles et ceux qui la composent.

(L'amendement n° 456 n'est pas adopté.)

M. le président. Je suis saisi de plusieurs demandes de scrutin public : sur les amendements n°s 166, 168, 170, 171 et 173 par le groupe La France insoumise-Nouveau Front populaire et sur les amendements n°s 528, 671 et 543 par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 166.

M. Aurélien Saintoul. On peut dire qu'il s'agit d'un amendement d'appel. Il vise la constitution d'un pôle public de l'armement mais, compte tenu des équilibres de notre assemblée, je ne m'attends pas qu'il soit adopté.

Cela dit, il me paraît important d'en défendre le principe quand on ne cesse, dans le débat public, de nous rebattre les oreilles avec l'agilité des entreprises privées. Pour l'industrie de défense, l'agilité est en réalité bien davantage du côté de la capacité de l'État à prévoir, à organiser, à planifier et à s'adapter. Avec un pôle public intégré de l'armement, il deviendrait possible d'encaisser les retournements de conjoncture, les chocs, voire l'abandon ou la fin éventuels des conflits, qui feraient mécaniquement s'effondrer la demande. D'une manière générale, la capacité de l'État à réagir aux contrecoups est beaucoup plus forte que celle du secteur privé. Par ailleurs, il est impératif d'être capable d'organiser la décroissance de la production d'armes – non que le monde devienne plus sûr, mais au cas où il le deviendrait, il faudrait pouvoir réagir en conséquence et ne pas être contraints par des objectifs de croissance et de rentabilité permanente. Cela me paraît très important.

Enfin, je l'ai dit, cette actualisation de la loi de programmation militaire n'indique rien en matière de planification industrielle. Nous ne savons absolument pas si des lignes industrielles seront créées ou si des usines seront rénovées – si j'ai bien compris, ce ne sera de toute manière pas le cas de Fonderie de Bretagne. Madame la ministre, il est temps de nous éclairer sur le sujet.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Monsieur Saintoul, vous avez une grille de lecture idéologique, vous faites vos choix, et ils sont légitimes dans une enceinte démocratique.

M. Aurélien Saintoul. Merci !

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Cependant, rien n'a jamais prouvé qu'une production publique était plus efficace qu'une production privée. Le redressement de la production de guerre en 1914-1918 a largement été le fait des grandes entreprises. Votre choix n'est pas celui de la majorité de cette assemblée. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le modèle des arsenaux que vous semblez regretter ne résoudrait pas les freins à la montée en cadence constitués par le recrutement ou la mobilisation des chaînes de sous-traitance complètes. L'État s'adapte et développe ses outils en fonction du contexte, je crois que c'est la direction à suivre. De plus, je suis très attachée à l'ensemble des PME et PMI qui irriguent tous nos territoires et je sais que si le rôle tenu par ces entreprises venait à être remis en question, vous seriez les premiers à venir nous demander ce que vont devenir les 240 000 emplois concernés. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. S'il y a 240 000 emplois privés dans les industries de défense, ne vous inquiétez pas, ils pourront faire des ouvriers d'État ou des ingénieurs d'État de très bonne qualité – on n'est pas plus malheureux quand on est fonctionnaire. De plus, je tiens à souligner que nous n'aurions pas à payer des actionnaires qui sont plutôt des parasites de la production qu'autre chose.

Je tiens à remercier chaleureusement M. Thiériot pour sa réponse respectueuse, mais il me semble qu'au contraire, historiquement, toutes les preuves convergent pour montrer que la planification et le contrôle par l'État de la production d'armement constituent un moyen d'aller beaucoup plus vite, beaucoup plus loin, beaucoup plus

fort. Tel n'est pas mon projet à cet instant, je n'ai pas l'intention de plonger la France dans la guerre ni dans l'économie de guerre, je l'ai déjà dit. Cependant, je ne crois pas que l'industrie américaine pendant la seconde guerre mondiale se soit passée du pilotage de l'État – ni, *a fortiori*, l'effort de guerre soviétique ; mais je ne veux pas vous faire dresser les cheveux sur la tête.

Ce qui peut nous rassembler, c'est que nous avons besoin de planification et d'anticipation. Nous devons savoir où nous en sommes en matière de production. Vous ne m'avez toujours pas répondu, madame la ministre, et je pense que cela en vaut la peine. Nous allons signer un chèque de 36 milliards de plus que ce qui était prévu. Si ça ne se traduit pas par des créations d'emplois, nous aurons un souci.

Enfin, est-ce que le service public est plus efficace que le privé ?

M. Laurent Jacobelli. Non !

M. Aurélien Saintoul. Pour moi, la réponse est manifestement oui. À ce sujet, permettez-moi de rappeler une circonstance particulière de crise. Nous nous souvenons tous de cette tempête qui, à la veille de Noël, avait mis l'ensemble du réseau en carafe : c'est bien parce qu'il y avait des fonctionnaires disponibles et que nous avons pu réquisitionner que la situation a été rétablie. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.*) Vous ne ferez pas cela avec des entreprises privées qui travaillent en flux tendu avec des ressources humaines maltraitées.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 166.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	114
Nombre de suffrages exprimés	103
Majorité absolue	52
Pour l'adoption	12
contre	91

(*L'amendement n° 166 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 528.

M. Julien Limongi. Peut-être le rapporteur jugera-t-il que cet amendement porte sur des billevesées, mais je pense qu'il est important d'avoir un débat sur les munitions. Nous partons de très loin dans ce domaine. Il est vrai que 8,5 milliards d'euros sont prévus pour compléter nos stocks de munitions, mais il faut avoir conscience, en revenant quelques années en arrière, que les munitions ont toujours été la variable d'ajustement budgétaire de bien des lois de programmation militaire, ce qui a conduit nos armées à ne plus avoir de stocks en la matière. C'est encore une fois le rapport de MM. Vincent Bru et Julien Rancoule qui a montré en 2023 que pendant de nombreuses années, nous avons privilégié les grands programmes au détriment des munitions. Nous avons également soutenu nos alliés récemment – je pense notamment à nos partenaires au Moyen-Orient ou en Ukraine, ce qui fait que nos stocks de munitions sont extrêmement faibles. Cet amendement tend à préciser que nous devons relancer la machine, mais ce n'est pas une accélération, c'est le début d'une petite remontée en puissance des stocks de munitions.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. L'objet même de cette actualisation est de permettre une accélération considérable au sujet des stocks de munitions, pour un montant de 8,5 milliards d'euros. L'amendement étant satisfait, je demande son retrait et émettrai à défaut un avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Lorsque 8,5 milliards sur un total de 36 milliards sont consacrés aux munitions, je pense que nous répondons à la question. Retrait ou avis défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 528.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	117
Nombre de suffrages exprimés	117
Majorité absolue	59
Pour l'adoption	42
contre	75

(*L'amendement n° 528 n'est pas adopté.*)

M. le président. L'amendement n° 671 de Mme Florence Goulet est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Défavorable.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 671.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	119
Nombre de suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour l'adoption	41
contre	78

(*L'amendement n° 671 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 543.

M. Julien Limongi. Il s'agit d'un amendement de cohérence. La commission de la défense a voté la création d'une filière nationale de munitions de petit calibre. Nous nous en réjouissons, car c'est un combat que le Rassemblement national menait depuis des années. Un amendement de M. François Cormier-Bouligeon examiné en commission prévoyait la réalisation d'une étude de faisabilité portant sur la création d'une filière. La création de la filière est actée, les appels d'offres sont lancés, je pense donc que cette étude de faisabilité doit se transformer en étude d'analyse de la filière : il n'y a pas de sens à réaliser une étude de faisabilité alors que le projet est déjà lancé.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Cet amendement va me permettre d'expliquer de nombreux avis défavorables à venir. Une des difficultés de nos administrations et de notre ministère tient aux innombrables rapports à rédiger, car cela mobilise énormément de moyens. Avec le corapporteur, nous l'avons régulièrement répété en commission : trop de rapports tuent les rapports. Pensez à tous ceux qui tiennent la plume. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Une fois n'est pas coutume, mon avis sera un peu différent de celui des rapporteurs. La confiance n'a jamais exclu la vérification – j'évite de parler de contrôle pour ne pas employer de mots qui blessent –, et c'est particulièrement vrai au moment de relancer une filière. Je remercie d'ailleurs le député à l'origine de cette réflexion, M. François Cormier-Bouligeon. Avis de sagesse.

M. le président. La parole est à M. Julien Limongi.

M. Julien Limongi. Monsieur le rapporteur, un rapport sera rédigé dans tous les cas, même si notre amendement n'est pas adopté. Notre proposition est cependant plus cohérente, puisqu'elle consiste à réaliser une analyse de la filière de munitions de petit calibre qui vient d'être créée, plutôt qu'une analyse de faisabilité. Par conséquent, votre réponse n'a pas de sens.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 543.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	127
Nombre de suffrages exprimés	120
Majorité absolue	61
Pour l'adoption	46
contre	74

(L'amendement n° 543 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir les amendements n°s 168 et 170, qui peuvent faire l'objet d'une présentation groupée.

M. Aurélien Saintoul. S'agissant des munitions de petit calibre, je vais rendre à César ce qui est à César : bien que M. Cormier-Bouligeon et moi-même ayons souscrit à la proposition de recréer une filière nationale de munitions de petit calibre, il faut rappeler que l'un des promoteurs les plus engagés sur le sujet lors des précédentes législatures était André Chassaigne. L'amendement n° 168 propose donc la création de ce pôle public de munitions de petit calibre.

L'amendement n° 170, de repli, précise la nécessité de réduire puis de supprimer la dépendance de la France à des fournisseurs étrangers, notamment israéliens, pour l'approvisionnement en munitions de 5,56 millimètres. Ce sont les munitions ordinaires utilisées par nos soldats, qui ne sont plus équipés de Famas, mais de HK416 allemands. Nous avons appris au cours de la mission d'information menée avec M. Cormier-Bouligeon que parmi les fournisseurs de cette munition figurait l'entreprise israélienne Elbit Systems. Compte tenu de la situation, c'est un fournisseur particulièrement sulfureux, pour dire le moins, et il nous semble qu'il y a une urgence particulière à nous défaire de notre dépendance à son égard.

Cela dit, cette dépendance est également problématique s'agissant d'autres fournisseurs étrangers qui, le moment venu, pourraient décider que la France n'est pas un client prioritaire. Et nous imaginons bien le problème qui se poserait pour nos armées si nous devions nous mettre à courir les quincailleries pour reconstituer un stock de plusieurs millions de munitions de 5,56 millimètres. Ce n'est pas raisonnable, il faut donc mettre fin à cette dépendance.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Avis défavorable au sujet de la création d'un pôle public de l'armement, pour les raisons expliquées précédemment. Avis également défavorable au second amendement : les efforts faits pour les munitions aboutiront à réduire la dépendance. Pour le reste, ne posons pas de grilles de lecture idéologiques. *(M. Bastien Lachaud rit.)*

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Madame la ministre, vous nous aviez systématiquement répondu jusqu'à présent, je note que vous ne souhaitez pas le faire sur ces amendements et je le regrette, compte tenu du caractère particulièrement sensible du fournisseur de ces munitions. Notre rapporteur considère que c'est une option idéologique : c'en est peut-être une, en effet, mais en faveur de l'indépendance, un objectif largement partagé *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP)* – à moins qu'il n'évoque autre chose, et dans ce cas, je ne comprends pas son allusion. Ce qui nous pose problème, c'est la dépendance. Et si nous sommes dépendants d'un acteur qui contribue à la commission de crimes de guerre, je crois que c'est un problème éthique et juridique, mais pas idéologique. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 168.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	135
Nombre de suffrages exprimés	115
Majorité absolue	58
Pour l'adoption	15
contre	100

(L'amendement n° 168 n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 170.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	134
Nombre de suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour l'adoption	31
contre	103

(L'amendement n° 170 n'est pas adopté.)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt-trois heures, est reprise à vingt-trois heures cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Aurélien Saintoul, pour soutenir l'amendement n° 171.

M. Aurélien Saintoul. Nous continuons l'examen de cette série d'amendements concernant les munitions. Après avoir parlé de la munition de calibre 5,56 millimètres, il est temps d'en venir à l'obus de calibre 155 millimètres, qui est beaucoup plus gros. Ces obus ne sont produits que dans une seule usine en France, Les Forges de Tarbes. Malheureusement, cette usine ne fabrique quasiment pas de corps d'obus et ne répond que très partiellement aux besoins de KNDS alors qu'elle dispose des capacités de production suffisantes. La raison en est simple : l'entreprise qui a racheté les Forges de Tarbes en 2021, Europlasma, est une fraude boursière.

M. Matthias Tavel. Des escrocs !

M. Aurélien Saintoul. Récemment, ma collègue Aurélie Trouvé, rapporteure de la commission d'enquête sur la prédation des capacités productives françaises par les fonds spéculatifs, a été amenée à faire un signalement auprès de l'Autorité des marchés financiers pour une suspicion très forte de manipulation du cours de la bourse. Europlasma utilise en effet un produit financier complexe, les Ocabsa – obligations convertibles en actions avec bons de souscription d'actions –, qui permet très facilement d'abuser de la crédulité de certains petits porteurs. Et cela fonctionne, en dépit des nombreuses alertes que nous avons lancées.

Quoi qu'il en soit, l'avenir de ces entreprises n'est désormais plus garanti. Vous connaissez le cas de Fonderie de Bretagne, un peu moins celui des Forges de Tarbes qui est pourtant le site de référence s'agissant d'armement.

Nous vous proposons par cet amendement de nous assurer de la continuité et de la suffisance de la production de cette munition standard que sont les obus de calibre 155.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, *rapporteur.* Même cause, mêmes effets : avis défavorable.

Mme Mathilde Feld. Et c'est quoi, cette cause ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, *ministre.* Nous avons évoqué à plusieurs reprises le cas des Forges de Tarbes depuis le début du débat. Vous dites que leur production est faible, mais nous savons tous qu'elle est passée de 6 000 à 60 000 corps d'obus.

Vous avez évoqué la saisine par la rapporteure de l'Autorité des marchés financiers pour ce qui concerne Europlasma. Il y a un mois, Europlasma a annoncé chercher un repreneur. Des discussions ont lieu en ce moment à ce sujet. Nous sommes tenus au secret des affaires et c'est l'APE, l'Agence des participations de l'État, qui suit ce dossier. Je ne peux vous en dire davantage pour le moment et j'é mets un avis défavorable à l'amendement.

M. le président. La parole est à M. Damien Girard.

M. Damien Girard. Je soutiendrai cet amendement. Nous avons évoqué Les Forges de Tarbes et Fonderie de Bretagne au travers d'Europlasma, dont la ministre nous dit que des discussions sont en cours pour la reprise de son pôle défense. Que deviendront Les Forges de Tarbes et Fonderie de Bretagne ? Compte tenu de toutes les promesses non tenues qui nous ont été faites jusqu'à présent par la direction d'Europlasma, j'ai quelques doutes sur la véracité de ce qu'ils nous racontent. Les syndicats, les salariés, qui sont mobilisés depuis de longues années pour préserver le site, nous le disent clairement : rien de ce qui leur a été promis ne s'est concrétisé et les dernières informations qu'ils ont pu obtenir sur un éventuel repreneur sont loin de les rassurer.

Vous nous assurez que nous disposons dans la loi des dispositifs nécessaires pour réquisitionner, le cas échéant. Je pense au contraire que si l'on continue à ne rien faire politiquement, il faut s'attendre à ce que ces sites disparaissent alors qu'ils sont essentiels pour sauvegarder ce qui semble être au cœur de votre projet de loi : une véritable souveraineté industrielle, en particulier pour la fabrication des corps d'obus.

Je ne comprends donc pas les réponses qui sont apportées à tous les amendements qui tendent à mettre la pression sur un pseudo-industriel dont le seul intérêt semble être de créer des montages boursiers qui lui permettent de dégager d'importants retours sur investissement, pour lui mais pas pour nos industries et leurs salariés.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. S'agissant de la manœuvre boursière, il faut savoir que le financeur d'Europlasma, ABO, est un fonds domicilié dans les paradis fiscaux, déjà condamné par le passé, et qui, par l'utilisation de cet outil quelque peu complexe que sont les Ocabsa, a déjà pris le contrôle d'Europlasma, si bien qu'on ne peut considérer qu'Europlasma est le propriétaire réel des Forges de Tarbes. Le contrôle sur cette production de défense est perdu, à moins que les pouvoirs publics ne se décident à y mettre bon ordre.

Ensuite, aucune des annonces heureuses qu'a pu un jour faire la direction d'Europlasma ne s'est jamais concrétisée. Ainsi, en 2022, ses dirigeants se sont vantés de devoir fournir dans les prochaines années plusieurs centaines de milliers d'obus à l'Ukraine : c'était un mensonge éhonté. Ils ont beau jeu de prétendre à présent que cela n'en était pas un, que l'opération initialement prévue a capoté, qu'ils avaient bel et bien signé un contrat, mais seulement pour 50 000 obus, il reste que durant toute cette période, ils n'ont jamais produit suffisamment, même pour satisfaire leur client historique KNDS, lequel continue à se fournir ailleurs.

Vous voyez le problème. En réalité, il y aurait bien un client : KNDS. Par ailleurs, dans la mesure où KNDS était autrefois la maison mère de ce site industriel, il aurait été possible d'internaliser la production d'obus – cette option est du reste sur la table depuis plusieurs années. Malheureusement, l'actionnaire allemand de KNDS a refusé, ce que j'ai appris, avec Bastien Lachaud, du conseiller de la ministre Parly, qui a fini par nous l'avouer il y a quelques années au cours d'un entretien. C'est donc pour dissimuler ce genre de problème que vous ne répondez pas.

Je persiste à considérer que c'est un scandale qui se déroule sous nos yeux et qui ruine les petits actionnaires, le tout grâce au crédit de l'ancien délégué général pour l'armement qui siège au conseil d'administration de cette entreprise et dont on se demande bien pourquoi vous continuez à le protéger, madame la ministre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 171.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	119
Nombre de suffrages exprimés	119
Majorité absolue	60
Pour l'adoption	30
contre	89

(*L'amendement n° 171 n'est pas adopté.*)

M. le président. Sur les amendements n°s 708 et 335, je suis saisi par le groupe Rassemblement national de demandes de scrutin public.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

L'amendement n° 173 de M. Bastien Lachaud est défendu.

(*L'amendement n° 173, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Limongi, pour soutenir l'amendement n° 708.

M. Julien Limongi. Il tend à définir une ambition pour la DGA. Si l'on veut une DGA de combat, il faut continuer à simplifier les procédures. Nous avons évoqué le cas des marchés publics, mais nous devons aller plus loin et ne pas relâcher nos efforts, en particulier pour ce qui concerne cet acteur essentiel qu'est la DGA, et qui en a déjà consenti beaucoup.

Cet amendement fait suite aux auditions d'industriels que la commission de la défense a menées. Vous y étiez, messieurs les rapporteurs, et vous avez reconnu que, pour ce qui est de la DGA, nous pouvions faire plus. C'est l'objectif que nous voulons nous fixer pour les prochaines années.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. L'amendement est satisfait par le texte même de la loi de programmation militaire 2024-2030, qui précise que l'effort portera en priorité sur la simplification des organisations, des processus et des normes. Vous voulez ajouter que la DGA et le SGA – secrétariat général pour l'administration – seront chargés de cette mission ; or cette précision, qui relève du pilotage d'administration, est du ressort de l'exécutif et n'a pas sa place dans un rapport annexé. La volonté existe bel et bien et transparait dans les textes, mais l'exécution relève du quotidien de l'action Gouvernementale. Je vous invite donc à retirer l'amendement ; à défaut, j'y serai défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je voudrais simplement insister sur le travail mené par le nouveau délégué général pour l'armement, Patrick Pailloux, en poste depuis novembre dernier. Il a présenté en janvier les axes d'orientation de la DGA – rappelons qu'avant l'acquisition, il y a la validation. C'est l'une des toutes premières mesures que l'on attend de la DGA : faire le lien entre les besoins des armées et ce que proposent les industriels. La mise en place des bancs d'essai et des preuves de concept permet aux industriels d'aller beaucoup plus vite et de sortir rapidement de nouveaux produits. La DGA a ainsi aidé une entreprise comme Harmattan, qui n'existait pas il y a encore deux ans, à construire des effecteurs et à participer ainsi à la lutte antidrones dont on parle tant.

Les choses sont en marche. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. La simplification est un mantra très souvent répété : ça ne mange pas de pain de s'y référer ! Tout en abondant dans le sens des propos de Mme la ministre sur la DGA, j'ajoute que, si ses agents rencontrent des difficultés à répondre aux demandes, c'est parce qu'ils ne sont pas assez nombreux : voilà une réalité à laquelle il faut remédier.

Certes, il est difficile de recruter – le sujet revient régulièrement – mais il n'est pas vrai que, ces dernières années, on ait tout fait pour s'assurer de la présence d'ingénieurs d'État capables de répondre aux besoins. Le savoir-faire en matière d'ingénierie de l'armement de la DGA est très spécifique et complexe ; former des ingénieurs à même de traiter des sujets aussi fins que ceux abordés par la DGA demande des années. Comme les syndicats, j'alerte sur ce sujet. Si la simplification mérite d'être opérée, elle ne doit pas servir à occulter les tensions qui existent dans la gestion des personnels au sein de la DGA.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 708.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	126
Nombre de suffrages exprimés	126
Majorité absolue	64
Pour l'adoption	42
contre	84

(*L'amendement n° 708 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Julien Rancoule, pour soutenir l'amendement n° 335.

M. Julien Rancoule. J'aborde un sujet qui n'est pas du tout évoqué dans le rapport annexé alors qu'il mérite d'y figurer : celui de la réserve industrielle de défense. Dans notre rapport visionnaire – soyons modestes ! (*Sourires*) –, Vincent Bru et moi-même avons proposé la création de cette réserve à l'hiver 2023. Cette création a été inscrite dans la LPM 2023 puis s'est concrétisée quelques mois après, en octobre 2023. Il faut savoir souligner les réalisations, c'est pourquoi je salue le lancement de la réserve industrielle à cette date !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Merci !

M. Julien Rancoule. Toutefois, la suite sera moins agréable à entendre : en mai 2025, j'ai demandé à connaître le nombre des réservistes, étant observé que l'objectif annoncé était celui

d'un effectif de 3 000 en 2030. La réponse de votre ministère, datée du 11 novembre 2025, faisait état d'une vingtaine de réservistes, plus de deux ans après le lancement de la réserve.

Pour éviter d'être ridicules auprès de nos adversaires dans les prochaines années et pour atteindre l'objectif, fixé dans la loi, de 3 000 réservistes en 2030, est-il possible de viser un effectif de 2 000 réservistes en 2028 – ce qui est un minimum? On ne peut pas se contenter d'attendre en restant sur le chiffre, assez grotesque, de vingt réservistes au niveau national : pourquoi pas trois boîtes de munitions, tant qu'on y est! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Vos rapporteurs, modestes députés, resteront très humbles devant le visionnaire que vous êtes. (*Sourires.*) Ils vous diront simplement que cette réserve industrielle a démarré très récemment, en 2024 : laissons un peu de temps au temps pour qu'elle se développe.

Par ailleurs, à quoi correspond le chiffre de 2 000 réservistes que vous proposez? Faisons d'abord une étude d'impact. L'amendement est satisfait. Demande de retrait ou avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Sur le fond, je suis parfaitement d'accord avec vous, monsieur le député. J'accepte d'autant plus volontiers le *satisfecit* que je ne suis pour rien dans la création de cette réserve, n'étant pas chargée de ce ministère à l'époque.

M. Julien Rancoule. Aujourd'hui, vous êtes la ministre des armées!

Mme Catherine Vautrin, ministre. Vous avez raison de dire que les objectifs n'ont pas été atteints, raison pour laquelle, à mon arrivée, j'ai rencontré toutes les organisations professionnelles – patronales et syndicales – pour leur demander où elles en étaient. Il en est ressorti, notamment, qu'un accord de longue date existe avec une organisation patronale, tandis qu'une autre n'en connaissait pas le principe et n'adhérerait pas à cette démarche. Désormais, nous avons une nouvelle voie d'entrée.

Parallèlement à cela, de plus en plus de personnes s'engagent dans la réserve au sein de nos neuf maîtres d'œuvre industriels (MOI), c'est-à-dire des grandes entreprises. Lorsque j'ai interrogé récemment une entreprise sur le nombre de ses réservistes, elle m'a dit qu'il avait augmenté et qu'elle en avait déjà trente, ce qui signifie que le chiffre de vingt est faux. (*M. Julien Rancoule fait un signe de dénégation en montrant un courrier.*) Je ne doute pas de votre bonne foi et, en tout état de cause, je reconnais que je ne suis pas en mesure pour le moment de vous fournir la réponse que vous attendez : je vous en donne le point et je m'engage à ce qu'un suivi soit mis en œuvre au sein de mes services, afin que le ministère soit capable de fournir des chiffres plus précis.

M. le président. La parole est à M. Julien Rancoule.

M. Julien Rancoule. Monsieur le rapporteur, je n'ai pas sorti le chiffre de 2 000 réservistes de nulle part! L'objectif est d'atteindre 3 000 réservistes pour 2030, sachant que la réserve a été lancée en 2024. Il n'est pas nécessaire d'être mathématicien pour comprendre que, lorsque les deux tiers du délai sont écoulés, on devrait avoir atteint deux tiers de l'objectif, soit 2 000 réservistes. Voilà le calcul!

Madame la ministre, je n'ai pas inventé le chiffre de vingt réservistes : il figure au *Journal officiel* dans une réponse de votre ministère, signée par l'actuel Premier ministre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.*)

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. La montée en puissance d'un dispositif ne se réalise pas forcément de manière homogène et on peut imaginer qu'elle s'accélère vers la fin, mais, sans rentrer dans ce détail, il faut aussi s'interroger : si, après deux ans, une idée n'a pas trouvé sa réalisation concrète, c'est peut-être qu'elle n'était pas bonne! C'est une option. Ce n'est pas parce que le Gouvernement a choisi de vous suivre que vous aviez raison tous les deux : peut-être était-ce juste une mauvaise idée? Je penche en faveur de cette hypothèse, car la multiplication des dispositifs de type réserve ou service national ne fait qu'augmenter les coûts de coordination. Multiplier les dispositifs et les niveaux de décision n'est pas forcément efficace *in fine*.

Pour notre part, dans une vision un peu plus massive de ce qu'il faut faire, nous proposons une conscription citoyenne. La conscription permet de mobiliser rapidement de très vastes pans de la société et de satisfaire les besoins en ressources humaines spécifiques. Ce serait plus efficace et on n'aurait pas besoin de courir après quelques dizaines de réservistes.

Enfin, dernier point, je salue l'honnêteté du ministère des armées, qui a répondu précisément à la question posée alors même que le chiffre fourni n'était pas à son avantage.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 335.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	134
Nombre de suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour l'adoption	45
contre	89

(*L'amendement n° 335 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Criaud, pour soutenir l'amendement n° 555.

M. Michel Criaud. Les drones intercepteurs constituent une catégorie particulière de munitions téléopérées (MTO), en ce qu'ils sont conçus pour être engagés de manière consommable afin de neutraliser une menace adverse, notamment aérienne ou drone. À ce titre, ils participent pleinement de l'effort de reconstitution et de modernisation des stocks de munitions, identifié comme une priorité structurante dans la perspective de conflits de haute intensité.

Le présent amendement vise à clarifier le périmètre des MTO, en y intégrant explicitement les drones intercepteurs. Cette précision est de nature à sécuriser l'interprétation du rapport annexé, à assurer une meilleure lisibilité des orientations capacitaires inscrites dans la LPM actualisée et à garantir la prise en compte de ces systèmes dans la planification, l'effort budgétaire et la structuration de la BITD.

M. le président. Quel est l'avis de la commission?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. La catégorie des munitions téléopérées se distingue de celle des drones intercepteurs. Par principe, ces derniers ne portent pas de charges et sont parfois conçus pour revenir, alors que la MTO, elle, porte une charge et, par principe, ne revient pas – si elle revient, c'est qu'il y a un problème... Globalement, la distinction est très nette.

Je profite de cet amendement pour rappeler qu'avec l'ajout de 8,5 milliards pour les munitions, l'actualisation de la LPM porte à 24,5 milliards d'euros le budget total alloué à cette catégorie. Si l'on rapporte ce chiffre aux 32,3 milliards du budget des armées de 2017, on perçoit l'importance accordée aux munitions dans cette LPM. Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je comprends ce que vous voulez faire. Cependant, nous traitons ici des drones intercepteurs, des capacités toutes armées et des systèmes de lutte antidrones. Si on devait le spécifier, ce serait à la deuxième ligne du tableau, page 76, plutôt qu'ici. Je vous demande donc de retirer votre amendement.

(L'amendement n° 555 est retiré.)

M. le président. La parole est à Mme Anne-Laure Blin, pour soutenir l'amendement n° 31 rectifié.

Mme Anne-Laure Blin. Il fait suite au rapport sur l'arme du génie que Catherine Hervieu et moi-même avons remis et qui fut amplement discuté en commission. La capacité à saturer le terrain et à freiner une avancée blindée adverse repose sur la disponibilité de stocks de mines massifs et immédiatement mobilisables. Or les prélèvements effectués sur nos propres inventaires pour soutenir nos partenaires et leur attrition prévisible en cas de conflit majeur imposent un effort de reconstitution urgent. Il ne s'agit pas de maintenir un stock de gestion, mais de constituer un véritable stock de guerre.

Bien matérialiser les besoins capacitaires de nos armées et, singulièrement, de notre arme du génie, participe de notre débat, même si je sais que MM. les rapporteurs réserveront sans doute une réponse défavorable à cet amendement capacitaire, tout comme je sais, madame la ministre, combien les efforts sont importants pour ce stock.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Vos deux corapporteurs aimeraient vous donner un avis favorable : nous sommes tous convaincus ici que les nouvelles conditions de la conflictualité appellent à réaliser un effort particulier en faveur du génie, trop longtemps négligé, et, naturellement, en faveur des mines antichar, outil majeur de contre-mobilité. Avec notre collègue Catherine Hervieu, vous avez rendu un rapport de très grande qualité qui le souligne.

Le problème est que nous travaillons à enveloppe constante. Augmenter ce poste de 100 % ou 400 % signifierait prendre l'argent sur un autre poste. À regret, vos corapporteurs rendront un avis défavorable, étant précisé que ce même argument financier – nous ne savons pas où prendre l'argent – sera opposé à d'autres demandes capacitaires.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nous avons déjà eu ce débat. Si vous avez raison de rappeler tant le travail du génie que les moyens dont il a besoin, nous travaillons à enveloppe fermée, comme M. le rapporteur l'a dit très justement. Augmenter ici, c'est enlever ailleurs...

Mme Mathilde Feld. Il faut aller chercher l'argent ailleurs !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Cependant, l'amendement n° 247, que nous examinerons prochainement, nous donnera l'occasion de montrer notre attachement au génie et notre volonté de faire un effort en sa faveur. Je vous demande de retirer votre amendement ; à défaut, avis défavorable.

M. le président. Votre amendement est-il maintenu, madame Blin ?

Mme Anne-Laure Blin. Je fais confiance à Mme la ministre et je retire mon amendement, monsieur le président.

(L'amendement n° 31 rectifié est retiré.)

M. le président. Je suis saisi de deux demandes de scrutin public : sur l'amendement n° 694, par le groupe Écologiste et Social ; et sur l'amendement n° 131, par le groupe Rassemblement national.

Les scrutins sont annoncés dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à Mme Catherine Hervieu, pour soutenir l'amendement n° 694.

Mme Catherine Hervieu. Je souhaite moi aussi insister sur les besoins capacitaires du génie, car, sans lui, nous ne pourrions pas faire face aux menaces. Le rapport que nous avons remis avec Mme Blin a montré qu'il ne suffisait pas de constater ces manquements, mais qu'il fallait envoyer un signe fort. Aujourd'hui, les forces du génie ont besoin de munitions pour leurs entraînements, et elles en auront peut-être besoin dans le futur. Nous ne le souhaitons évidemment pas, mais nous devons nous tenir prêts. Cette préparation passe par l'entraînement, pour lequel il faut davantage de munitions. C'est pourquoi je vous invite à adopter mon amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS.)*

Mme Marie Pochon. Excellent amendement !

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Louis Thiériot, rapporteur. Mêmes causes, mêmes effets, mêmes regrets : avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis, pour les mêmes raisons.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Je reviendrai également sur l'amendement de Mme Blin, qui portait sur le même sujet que celui de Mme Hervieu car il est issu de leurs travaux communs.

J'appelle l'attention de nos collègues sur un point : ces amendements révèlent combien il est préjudiciable que les données sur les stocks soient confidentielles. Nos collègues ne peuvent en être tenues pour responsables, mais nous nous retrouvons à devoir légiférer à l'aveugle. Mme Blin a été assez hardie pour proposer d'augmenter de 200 % le stock de mines antichar.

Mme Anne-Laure Blin. Eh oui !

M. Aurélien Saintoul. Mme Hervieu a été un peu plus en retrait,...

Mme Catherine Hervieu. Non, plus pragmatique !

M. Aurélien Saintoul. ...ou plus pragmatique, si vous voulez, en proposant une augmentation de 25 %. Nous ne sommes pas en mesure de connaître le volume existant des munitions, et par suite nous ne pouvons apprécier les besoins exacts. Dans ces circonstances, notre travail ne peut être complètement sérieux, ni crédible. Le Parlement ne peut véritablement connaître les sujets sur lesquels il est appelé à se prononcer ; notre assoupissement devant cette situation m'inquiète profondément.

Nous nous abstenons : le principe de l'amendement nous semble bon, mais nous ne disposons d'aucune information nous permettant de nous en assurer. J'entends nos collègues rapporteurs reconnaître que les besoins existent, mais sans pouvoir en préciser l'ampleur.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 694.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	117
Nombre de suffrages exprimés	104
Majorité absolue	53
Pour l'adoption	18
contre	86

(L'amendement n° 694 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin, pour soutenir l'amendement n° 174 rectifié.

M. Arnaud Saint-Martin. Par cet amendement, nous souhaitons définir une doctrine, une idéologie – il faut bien qu'un groupe parlementaire en déploie une sur le spatial ! Encore aujourd'hui, nous sommes les seuls à en proposer une. Je vous recommande à ce titre la lecture de la contre-stratégie spatiale publiée par l'Institut La Boétie. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NFP.)* Nous proposons que l'actualisation explicite les besoins et les objectifs de la France dans ce domaine.

Comme un peu de politique et de technique ne fait pas de mal avant de légiférer, car ces informations nous permettent de décider en connaissance de cause, voici quelques éléments de fond, exposés brièvement : la France est une grande nation spatiale indépendante et elle doit le rester. Elle dispose de dotations suffisantes pour assurer une maîtrise complète de tous les segments – connectivité, exploration, observation de la Terre, suivi du dérèglement climatique, défense, dissuasion de demain. Elle a cependant perdu sa place de première contributrice à l'Agence spatiale européenne (ESA), a privatisé son lanceur et s'enlise dans des collaborations qui la desservent. Elle investit trop peu, et mal. Elle a ainsi enjoint à son fer de lance, le Centre national d'études spatiales (Cnes), de baisser la voilure. Les coupes budgétaires, 2 millions par an jusqu'en 2028, mettent en péril la capacité du Cnes à assurer ses missions et sèment le désarroi au sein de l'organisation.

Il faut agir à contre-courant de cette tendance afin que la France conserve un accès pleinement souverain à l'espace et développe des technologies souveraines et innovantes, comme l'avion spatial, qui correspondent aux besoins de la population et œuvrent pour le progrès.

La France doit s'inscrire dans la longue tradition qui est la sienne en agissant en faveur du multilatéralisme. Elle doit mener une diplomatie non alignée, en rappelant les usages pacifiques de l'espace et son statut de patrimoine commun de l'humanité.

Enfin, notre pays doit insister au sein des instances internationales sur la nécessité de démilitariser et dénoncer les tendances mortifères de l'arsenalisation, que nous rappelons constamment.

À l'heure de l'inflation dans le déploiement des capacités en orbite basse circumterrestre et de la guerre des fréquences, la France doit redoubler d'efforts pour voir advenir une régulation forte du spatial et du trafic.

Cet amendement sert à fixer une doctrine ; il est consensuel et j'imagine que vous allez l'adopter. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LFI-NFP.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Nous avons en effet besoin d'une doctrine, mais nous en avons déjà une – la stratégie spatiale de défense (SSD) a été publiée en décembre 2019 et a été complétée par une stratégie nationale spatiale pour les années 2025-2040. Ces stratégies confirment l'importance du spatial pour la France. La LPM prévoit d'y consacrer 10 milliards d'euros, notamment 3,9 milliards d'euros supplémentaires pour l'actualisation, le sujet qui nous occupe présentement. L'amendement est donc satisfait ; avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. J'entends l'appel que constitue cet amendement. Je vous répondrai sur le volet défense : il y a quelques mois, le président de la République a présenté à Toulouse la stratégie spatiale française. C'est la raison pour laquelle je donnerai un avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin.

M. Arnaud Saint-Martin. Je ne suis pas parfaitement convaincu par vos réponses. En novembre, le président de la République a certes présenté la stratégie spatiale lors d'un événement organisé par le commandement de l'espace (CDE) mais devant un aréopage de spécialistes et d'experts, et non aux parlementaires ! Cette stratégie n'a jamais fait l'objet d'une discussion particulière en commission de la défense, ce qui est regrettable. Nous légiférons presque à l'aveugle ! Pour combler cette lacune, nous proposons une doctrine. Un débat parlementaire sur ce segment est absolument nécessaire. Nous défendrons donc une série d'amendements sur le sujet. Quoi qu'il en soit, nous devons avoir une vraie discussion sur les décisions prises dans le huis clos de l'Élysée ou du SGDSN. Cette question doit être repolitisée, et c'est le moment opportun pour le faire. J'espère que nous pourrions continuer cette discussion.

(L'amendement n° 174 rectifié n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir l'amendement n° 131.

M. Frank Giletti. Nous prenons un peu de hauteur, direction l'espace ! La série d'amendements que je défendrai n'a qu'un objectif : éviter les ruptures capacitaires. Selon un vieil adage que tous les militaires connaissent, qui tient les hauts tient les bas. Cela s'applique aussi à l'espace. Nous dépendons de l'espace pour certaines informations – données électromagnétiques, images – et pour une partie des communications. Grâce à nos satellites Syracuse, nous disposons de moyens de communication sécurisés, résilients et robustes. Ils sont nécessaires au développement dans les prochaines années du cloud de combat que nous appelons de nos vœux.

La LPM 2019-2025 prévoyait le lancement de trois satellites Syracuse 4. Malheureusement, la LPM 2024-2030 a entériné l'abandon du troisième satellite. En 2023, on m'avait rétorqué qu'Iris² - infrastructure de résilience et d'interconnexion sécurisée par satellite – prendrait le relais des Syracuse en LEO, c'est-à-dire en orbite de basse altitude. Cela aurait permis de disposer de moyens de communication redondants et plus fiables. Je reviendrai plus tard sur les déboires d'Iris². Nous avons été visionnaires : la mise en orbite d'un troisième satellite Syracuse 4 pour assurer nos communications était pertinente. C'est le sens de cet amendement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. La LPM 2024-2030 acte en effet l'abandon du troisième satellite de la constellation Syracuse IV. L'idée était en effet de le remplacer par Iris². Le projet a pris du retard – nous reviendrons sûrement sur ce point avec vous tout à l'heure. En attendant, nous utiliserons Eutelsat. Rappelons qu'Eutelsat dispose de 600 satellites en orbite basse et de trente satellites géostationnaires. Nos capacités de communication seront préservées, mais le retard du projet Iris² est indéniable.

Avis défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Pour compléter ce que vient de dire le rapporteur, j'ajouterai que la démarche retenue par le ministère consiste à soutenir Eutelsat et à déployer massivement des terminaux. Nos capacités doivent être consolidées à travers l'hybridation des moyens de communication spatiaux. Pour ce faire, nous pouvons compter sur les capacités actuelles de la constellation Syracuse et nous concentrer plus particulièrement sur les constellations en orbite basse, notamment pour le combat collaboratif. C'est l'élément à retenir : il n'existe pas de risque capacitaire.

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Lors de la LPM 2024-2030, nous avons tiré la sonnette d'alarme en déposant des amendements pour éviter l'abandon du lancement de Syracuse-4C. Le Gouvernement et la majorité en ont décidé autrement. Aujourd'hui, force est de constater qu'ils avaient tort, car le projet Iris² prend du retard. Il ne parviendra peut-être même pas à son terme, puisque les Allemands sont en train de développer leur propre constellation avec Elon Musk et Starlink – bel exemple de souveraineté européenne ! La solution Eutelsat est en cours de développement et loin d'être déployée. Ce programme a également pris du retard. Compter sur le déploiement rapide d'Eutelsat relève donc du pari, alors que le lancement de Syracuse-4C est une solution

plus tangible. Ce satellite sera de toute façon utile, car les satellites géostationnaires sont complémentaires des satellites d'orbite basse : ils ne correspondent pas exactement aux mêmes utilisations.

Nous ne voterons pas cet amendement, car il ne modifie pas le bon passage : il faut acter le retard d'Iris² avant d'appeler de ses vœux un troisième satellite Syracuse 4. Nous vous invitons à adopter notre amendement n° 175, similaire mais mieux positionné.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 131.

(*Il est procédé au scrutin.*)

M. le président. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	109
Nombre de suffrages exprimés	109
Majorité absolue	55
Pour l'adoption	39
contre	70

(*L'amendement n° 131 n'est pas adopté.*)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin, pour soutenir l'amendement n° 176.

M. Arnaud Saint-Martin. Il s'agit d'un amendement d'appel, afin de garantir la mise en service de la constellation Iris² – j'enfonce le clou ! Nous avons défendu un amendement similaire l'année dernière, qui avait été adopté. Le programme Iris² s'enlise, quand bien même les choses progressent à Bruxelles. Nombreuses sont les incertitudes en matière de financement, de gouvernance, de partage des tâches entre les différents industriels et même d'identification des communautés d'utilisateurs. Il s'agit pourtant d'une solution essentielle pour assurer la connectivité et disposer de communications sécurisées.

Ce projet n'est pas simplement en retard ; il est en péril. Comme l'a dit le député Lachaud, un de ses contributeurs, l'Allemagne, développe sa propre constellation de type Starlink, qui sera déployée par Rheinmetall, OHB et Airbus. Ce programme dispose de financements très importants, atteignant 10 milliards d'euros.

Eux avancent très vite, très fort. Quant aux premiers services d'Iris², ils devaient être initialement fournis fin 2024 pour être pleinement opérationnels en 2027, quand Thierry Breton était commissaire chargé du programme, mais il est désormais prévu que le programme ne sera pleinement opérationnel qu'en 2030, et encore est-ce l'espérance la plus optimiste. Je ne reviens pas sur Syracuse 4C. En attendant, Starlink se déploie massivement, y compris dans des services publics – Air France, France TV, peut-être bientôt la SNCF –, ce qui va déjà saturer les usages.

OneWeb est en effet une solution qui vise à combler la période lacunaire actuelle, mais elle arrive elle-même tardivement, la prochaine génération étant encore en cours de fabrication à Toulouse. Il y a un risque de rupture de capacité. Par cet amendement, nous voulons insister sur la nécessité d'accélérer le programme Iris². Je pense qu'on peut tous s'entendre sur le fait que c'est indispensable.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Il s'agit en effet d'être vigilant – vous connaissez l'adage selon lequel la confiance n'exclut pas le contrôle. En attendant l'arrivée d'Iris², on va utiliser, comme je le disais, la constellation franco-britannique OneWeb, ce qui va nous permettre, dans le cadre de l'actualisation, d'augmenter la livraison de terminaux, soit 600 pour nos armées. Certes, on compense en attendant, mais, je le répète, la confiance n'exclut pas le contrôle. L'avis est donc défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. On a déjà eu l'occasion d'évoquer l'importance de la constellation Iris². C'est un programme que nous ne menons pas seuls, puisqu'il est conduit par la Commission européenne, et la France ne peut dès lors pas s'engager seule sur le respect du calendrier de livraison. C'est d'ailleurs pourquoi cette actualisation permet de développer l'hybridation des capacités satellitaires pour disposer de moyens complémentaires de Syracuse IV en s'appuyant dès à présent sur OneWeb d'Eutelsat, puis sur Iris² à partir de 2030. Le retour d'expérience de la guerre en Ukraine montre que les communications par satellite en orbite basse vont prendre une importance accrue, le développement du combat collaboratif impliquant incontestablement un flux important de données à une cadence élevée. J'émet donc un avis défavorable.

(L'amendement n° 176 n'est pas adopté.)

Rappel au règlement

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour un rappel au règlement.

M. Bastien Lachaud. Sur la base de l'article 100, monsieur le président. Lors de la reprise, à 21 h 30, j'ai interrogé Mme la ministre sur la suite que le Gouvernement entendait donner à nos débats. Il nous reste en effet très précisément 490 amendements à examiner et nous n'y parviendrons pas au cours de la seule journée de demain, c'est une évidence. La moindre des choses serait donc que le Gouvernement informe l'Assemblée nationale de la suite du calendrier afin que l'ensemble des collègues puissent prendre leurs billets de train, et plus généralement s'organiser d'une manière ou d'une autre, pour être là lors de la reprise des débats sur ce sujet ô combien important – il s'agit tout de même de 36 milliards d'euros, une somme dont on ne peut pas discuter à la légère. Madame la ministre, il serait bien que vous éclairiez l'Assemblée sur ce point.

Mme Marie Pochon. Tout à fait !

Mme Josy Poueyto. Ça dépend de vous !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Pour le moment, la feuille verte issue des travaux de la conférence des présidents prévoit qu'il y aura séance demain matin, après-midi et soir. Au cours de la journée, s'il y a besoin, la conférence des présidents se réunira en présence du ministre délégué chargé des relations avec le Parlement. Mais à ce stade, je le répète, la séance est ouverte demain matin, demain après-midi et demain soir.

Article 1^{er} et rapport annexé (suite)

M. le président. Nous avançons au rythme incroyable de quinze amendements à l'heure. Il ne tient évidemment qu'à nous d'accélérer.

La parole est à Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes), pour soutenir l'amendement n° 47.

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes). Contrairement à OneWeb et Iris², les constellations satellitaires en orbite géostationnaire du type Syracuse sont les seules à pouvoir répondre aux exigences de résistance au brouillage et de furtivité propres aux théâtres de haute intensité. C'est pourquoi d'ailleurs le lancement du programme Syracuse V avait été prévu dans la LPM 2024-2030. Mais considérant la désorbitation d'ici 2030 du satellite Sicral 2, qui embarque une charge utile de type Syracuse 3, et la fin de vie du premier satellite Syracuse 4 en 2036, il me semble indispensable de lancer dès 2027, et donc de l'inscrire dans ce rapport annexé, des études de développement d'un programme Syracuse V, dans une approche multi-orbites, afin de garantir aux armées françaises la supériorité opérationnelle d'un système de communication souverain et de maintenir l'outil industriel national dans ce domaine d'excellence unique en Europe.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. C'est bien prévu dans la LPM. L'amendement est donc satisfait.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je partage votre préoccupation, madame la députée, mais votre amendement est satisfait. En effet, ce que vous proposez est non seulement prévu, mais déjà lancé : les études préliminaires du programme Syracuse V ont en effet déjà été entreprises pour garantir la continuité des communications militaires souveraines durcies, capables de résister aux menaces du haut du spectre. Je vous demande de le retirer, et émettrai à défaut un avis de rejet.

M. le président. Maintenez-vous votre amendement, madame Martin ?

Mme Alexandra Martin (Alpes-Maritimes). Je le maintiens, ne serait-ce que par respect pour notamment Thales Alenia Space, qui n'est visiblement pas au courant du lancement de ces études.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Ça m'étonnerait !

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin.

M. Arnaud Saint-Martin. J'interviens en soutien de cet amendement, que notre groupe La France insoumise va voter. En effet, les industriels ont besoin de pouvoir se projeter et ils sont d'ailleurs déjà au travail, il y a déjà des équipes qui turbinent sur cette capacité. Ce sera un message de soutien envoyé non seulement aux industriels, mais aussi aux communautés d'utilisateurs qui vont, à un moment donné, se saisir de cette infrastructure. On sait que Thales Alenia Space traverse aussi des trous d'air, qu'il y a des regroupements industriels et que le projet Bromo est susceptible de changer la face de l'industrie du satellite en France et en Europe. Devant tant d'incertitudes, il faut envoyer des messages forts incitant à planifier les capacités. Je pense qu'on

pourrait tous s'entendre pour reconnaître qu'il est nécessaire de se projeter en vue de Syracuse V. Quoi qu'il en soit, notre groupe entend apporter son soutien aux équipes et à tous les opérateurs qui endosseront cette mission.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 47.

(Le vote à main levée n'ayant pas été concluant, il est procédé à un scrutin public.)

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	96
Nombre de suffrages exprimés	86
Majorité absolue	44
Pour l'adoption	41
contre	45

(L'amendement n° 47 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti, pour soutenir l'amendement n° 133.

M. Frank Giletti. Il fait écho aux précédents amendements sur les satellites Syracuse. Je rappelle qu'Iris² devait entrer en fonction en 2027 et que vous entendez compenser son absence par Eutelsat, mais cette constellation n'a pas les mêmes capacités, notamment en matière de communication entre satellites, pour créer cette toile si utile aux armées afin de gagner en résilience et en réactivité. Je le redis : nous devons être vigilants si nous voulons éviter une rupture de capacité. En 2023, il y a eu non seulement un manque d'ambition, mais aussi de vision, parce que s'agissant d'Iris², je répète qu'une fois de plus, ce sont nos amis allemands qui nous laissent tomber, nous plongeant de ce fait dans une faille capacitaire. C'était malheureusement à prévoir, comme l'ont montré bien d'autres projets – je ne vais pas faire toute la litanie, mais rappelons-nous du Scaf – le système de combat aérien du futur –, du CIFS – le système commun de tir indirect –, du Maws – le programme d'avion de patrouille maritime –, du drone EuroMale, etc. Gouverner, c'est prévoir : il faut maintenant s'attacher à ce que le calendrier d'Iris² soit véritablement respecté. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Même avis que précédemment : défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Comme le rapporteur, j'ai le même avis que précédemment. Je précise qu'Iris² n'a pas pour objectif de remplacer les satellites de communication militaire souveraine de type Syracuse 4, mais bien de les compléter. Le recours à la constellation OneWeb permettant d'accéder à une constellation en orbite basse, il n'y aura pas de rupture de capacité – il est très important de le souligner. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas aller vers Iris². J'émet donc un avis défavorable sur cet amendement.

M. le président. La parole est à M. Frank Giletti.

M. Frank Giletti. Juste pour préciser que nous aussi, au Rassemblement national, sommes favorables à cette hybridation entre orbite basse et géostationnaire pour gagner en redondance et en sécurisation. En revanche, nous doutons que OneWeb soit une solution totalement souveraine. Or vous savez que nous sommes attachés à la souveraineté natio-

nale, raison pour laquelle nous poussons au développement du programme Iris² afin d'éviter une rupture capacitaire. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RN.)*

(L'amendement n° 133 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Bastien Lachaud, pour soutenir l'amendement n° 175.

M. Bastien Lachaud. Il s'agit encore et toujours de souligner l'importance de la question des satellites, y compris celle des satellites géostationnaires du haut du spectre, et l'importance de la question de la communication sécurisée. L'Assemblée n'avait pas voté nos amendements en 2023 visant à maintenir Syracuse 4C et on se rend compte aujourd'hui qu'il faudrait le faire, non seulement parce que Iris² est en retard, mais aussi parce que de nombreux territoires français ne sont pas couverts par Syracuse 4A ni Syracuse 4B. En l'état, cela reviendrait à accepter que les territoires ultramarins ne soient pas couverts par les mêmes capacités que l'Hexagone et poserait un véritable problème de dépendance aux câbles sous-marins, dépendance que nous ne pouvons pas accepter.

(L'amendement n° 175, repoussé par la commission et le Gouvernement, n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin, pour soutenir l'amendement n° 178.

M. Arnaud Saint-Martin. Il vise à s'assurer que Désir – le démonstrateur des éléments souverains en imagerie radar – est opérationnel. Il s'agit d'un rattrapage technique, car si notre pays dispose d'un savoir-faire en imagerie radar, il ne l'a pas approfondi pour cause de division du travail, notamment avec les Allemands et avec les Italiens : tandis que nos partenaires investissaient sur cette capacité, nous nous concentrons plutôt sur l'optique. Le développement de cette capacité pourrait se faire entièrement en France, avec des industriels qui savent faire – j'ai cité tout à l'heure Thales Alenia Space, évidemment – et nous permettent ainsi de disposer des compétences et de l'autorité technique requises.

Le projet de démonstrateur a été confié aux groupes Thales Alenia Space et Tekever France ainsi qu'à l'entreprise franco-américaine Loft Orbital, laquelle assure notamment le développement du satellite ainsi que le segment sol de contrôle. Cependant, cette dernière étant basée en Californie – son siège est à San Francisco –, il conviendra pour des raisons de souveraineté que le développement de Désir ne conduise pas à des dépendances envers des acteurs technologiques du *Neospace* états-unien qui, rappelons-le, sont par ailleurs contractants de l'État fédéral américain.

Pour le moment, et c'est un point très important, on n'est pas certain que la démonstration aboutira à un service opérationnel. En effet, les stratégies d'acquisition de ce type peuvent se révéler décevantes : après l'achat sur étagère, clef en main, suivi d'une démonstration, on ne va pas forcément au bout du processus. L'enjeu, c'est tout de même d'avoir de vraies capacités qui répondent à des besoins opérationnels, ceux notamment de la DRM, la direction du renseignement militaire. Et non seulement il faut des capacités opérationnelles, mais il faut aussi les pérenniser, c'est-à-dire planifier une acquisition dans la durée, et ce qui adviendra après. Par ailleurs, il faudra aussi s'assurer qu'il n'y ait pas de dépendance non contrôlée sur les segments spatiaux et le contrôle au sol.

Nous allons ainsi conclure cette séance par un amendement qui vise à concrétiser le Désir *(Sourires)*...

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. La ministre l'a dit en commission : les armées ont veillé à ce que tout ce qui est sensible soit à 100 % souverain. L'avis est donc défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le rapporteur ayant repris ce que j'ai dit en commission, je ne peux qu'être du même avis.

(L'amendement n° 178 n'est pas adopté.)

M. le président. La parole est à M. Arnaud Saint-Martin, pour soutenir l'amendement n° 180.

M. Arnaud Saint-Martin. Dans la même logique que les précédents, il vise à s'assurer que les programmes Céleste et Iris respectent les trajectoires votées en 2023. Céleste – capacité électromagnétique spatiale – a pour objet de renforcer la résilience des services de renseignement électromagnétique et, à terme, de remplacer les satellites d'orbite basse Ceres – capacité de renseignement électromagnétique spatiale.

De son côté, Iris, qui doit permettre de remplacer les satellites CSO – composante spatiale optique – du programme Musis – système multinational d'imagerie spatiale pour la surveillance, la reconnaissance et l'observation –, opérera dans la surveillance et le renseignement optiques, secteurs pour lesquels la demande de la DRM est très importante. En effet, ma visite du centre de contrôle de la CSO m'a permis de vérifier que le téléchargement d'images est permanent.

Les calendriers de ces deux programmes ont été réaménagés, alors que les crédits augmentent de 36 milliards d'euros. L'amendement vise à soutenir ces programmes et à alerter sur leur caractère critique. En effet, une fois déployés, ils permettront de contrôler les données de façon souveraine et autonome par rapport aux systèmes, souvent américains, sur lesquels on compte jusqu'à présent. L'amendement vise à envoyer un message et à consolider une ligne budgétaire.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Yannick Chenevard, rapporteur. Céleste et Iris ont effectivement connu un décalage de calendrier, mais une compensation va être effectuée puisque le ministère des armées prévoit d'acquérir des capteurs Roem – renseignement d'origine électromagnétique – et Roim – renseignement d'origine image – complémentaires. Avis donc défavorable.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nous sommes tous d'accord pour dire que le renseignement spatial, qu'il soit Roim ou Roem, est absolument indispensable. Les calen-

driers des programmes Céleste et Iris ont été aménagés pour prendre en compte la consolidation du besoin opérationnel et le temps nécessaire aux industriels pour développer les technologies associées. L'ambition initiale est conservée et l'actualisation de la LPM permettra que les armées disposent de capacités spatiales complémentaires, par l'achat de données commerciales et, en 2029, d'un démonstrateur d'imagerie radar. Cela permettra d'attendre les nouvelles capacités d'imagerie prévues pour la décennie 2030. Parce que c'est le cœur du sujet, l'effort est porté sur l'amélioration du traitement et de l'exploitation de données de masse et d'imageries électromagnétiques. Avis défavorable.

M. le président. La parole est à M. Aurélien Saintoul.

M. Aurélien Saintoul. Nous ne pouvons nous satisfaire qu'un problème de souveraineté et de dépendance soit traité par de l'achat de données commerciales. D'autre part, nous ne serions pas complets sur le sujet du retard pris dans le renseignement d'origine électromagnétique sans répéter – c'est comme une croix à porter – qu'il est lui aussi dû à une sorte de trahison de l'Allemagne. Nous ne nous lasserons jamais de rappeler que les accords de Schwerin prévoyaient un partage des tâches : à la France, le renseignement image ; à l'Allemagne, le renseignement électromagnétique. Pourtant, l'Allemagne a ensuite développé du renseignement image dans son coin pour ne pas être dépendante de la France qui, elle, respectait scrupuleusement ses engagements. Cela devrait nous servir de leçon et nous faire prendre conscience que le renseignement électromagnétique constitue une urgence que nous ne pouvons pas continuer à repousser.

(L'amendement n° 180 n'est pas adopté.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

M. le président. Prochaine séance, aujourd'hui, à neuf heures :

Suite de la discussion du projet de loi actualisant la programmation militaire pour les années 2024 à 2030 et portant diverses dispositions intéressant la défense.

La séance est levée.

(La séance est levée, le jeudi 7 mai 2026, à zéro heure cinq.)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra